



HAL
open science

Le Guide Référentiel “Genre et Espace Public” de la ville de Paris: une politique urbaine genrée innovante

Camille Martinez

► To cite this version:

Camille Martinez. Le Guide Référentiel “Genre et Espace Public” de la ville de Paris: une politique urbaine genrée innovante. Sciences de l’ingénieur [physics]. 2017. dumas-02118855

HAL Id: dumas-02118855

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02118855>

Submitted on 3 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Travail de fin d'étude

pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État

Promotion 62
Année 2016-2017

Voie d'approfondissement :
APU

Soutenu le [date de soutenance]

Devant le jury composé de :

- Président du Jury : Luc Delattre
- Tuteur : Anaïk Purenne
- Experte : Marie-Christine Cerrato Debenedetti

Par

Camille Martinez

Le Guide Référentiel « Genre et Espace Public » de la ville de Paris : une politique urbaine genrée innovante

Notice analytique

AUTEUR			
Nom	Martinez		
Prénom	Camille		
ORGANISME D'ACCUEIL			
Nom de l'organisme et Localité	TFE réalisé en autonomie		
Nom du Tuteur	Anaïk Purenne		
ANALYSE DU TFE			
Titre (français)	Le Guide Référentiel « Genre et Espace Public » de la ville de Paris : une politique urbaine genrée innovante		
Titre (anglais)	Paris' Gender and Public Space Guide Book: an innovative urban gender policy		
Résumé (français)	<p>Les travaux consacrés à la place des femmes dans la ville tendent à montrer que, même dans les sociétés où l'égalité entre les hommes et les femmes est communément valorisée, la ville est faite par et pour les hommes.</p> <p>Afin de favoriser un aménagement plus inclusif, la mairie de Paris a publié en octobre 2016 un Guide référentiel qui propose une nouvelle façon de faire la ville en intégrant la question du genre dans l'aménagement.</p> <p>La ville de Paris s'engage également dans de nombreux travaux de réaménagement avec pour mot d'ordre « l'innovation ». L'étude propose d'analyser la place du genre, en tant que critère pour un aménagement innovant, dans le contexte parisien.</p> <p>Finalement, entre politique urbaine et politique d'égalité, le guide de la ville de Paris peine à trouver la légitimité nécessaire pour s'imposer auprès des aménageur-se-s en tant qu'approche urbaine innovante.</p>		
Résumé (anglais)	<p>The work devoted to the place of women in the city tends to show that even in societies where equality between men and women is commonly valued, the city is made by and for men.</p> <p>In order to promote a more inclusive development, the Paris City Council published a Guide Book in October 2016 which proposes to make the city differently by integrating the question of gender in urban planning.</p> <p>The city of Paris is also involved in numerous renovation projects with the motto "innovation". The study proposes to analyze the place of gender, as a criterion for an innovative development, in the Parisian context.</p> <p>Finally, between urban policy and equality policy, the Parisian guide has some difficulties to impose itself as an innovative urban approach.</p>		
Mots-clés (français, 5 maxi)	Genre, espace public, participation, innovation		
Mots-clés (anglais, 5 maxi)	Gender, public space, participation, innovation		
Terme géographique (français)	Paris		
COLLATION			
	Nb de pages	Nb d'annexes (nb de pages)	Nb de réf. biblio.
	99	3	73

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail de fin d'études.

Je remercie en premier lieu ma directrice de mémoire Anaïk Purenne pour sa disponibilité, ses conseils et son soutien bienveillant.

Pour leur contribution essentielle, je remercie tou·te·s les acteur·rice·s du guide référentiel de la ville de Paris qui ont bien voulu m'accorder de leur temps pour répondre à mes questions. J'exprime particulièrement ma reconnaissance à Christine Guillemaut qui a facilité mes contacts avec de nombreux·ses acteur·rice·s et m'a permis de participer à l'université des cadres de la ville de Paris, lorsque la question genre et ville y a été abordée ; à Lucile Biarrotte qui a bien voulu me faire profiter de son expérience du travail de recherche, et à Chris Blache dont un article avait éveillé mon intérêt sur le sujet que j'ai choisi de traiter à travers l'étude de ce guide.

Enfin, j'adresse mes remerciements affectueux à Véronique Olivi pour son soutien et son aide à la relecture de cette étude.

Sommaire

Notice analytique	2
Sommaire.....	4
Liste des illustrations	6
Liste des Abréviations	6
Introduction	7
PARTIE 1 : Quand le genre devient un enjeu des politiques urbaines.....	18
I. L'émergence du genre dans le développement des villes sur la scène internationale et européenne	18
I.A. Des mouvements de femmes et des réseaux de villes apportent les « lunettes du genre » dans les organisations internationales.	19
I.B. Le Gender mainstreaming, une nouvelle stratégie d'égalité controversée	21
I.C. De la parole aux actes, la mise en place d'une « soft law »	23
II. L'apparition tardive du genre sur la scène politique française	25
II.A L'universalisme à la française, un frein pour l'intégration du genre.....	25
II.B Un cadre législatif plus contraignant qui confie la compétence en matière d'égalité aux collectivités territoriales.....	27
III. La prise en compte du genre dans l'urbanisme à Paris à travers un guide pratique, une initiative de la Mairie.....	29
III.A. Le <i>gender mainstreaming</i> parisien : une tentative d'innovation institutionnelle ?	29
III.B. Un portage politique important, condition nécessaire pour une légitimité indispensable.....	32
Conclusion partielle	36
PARTIE 2 : Le genre, un moteur de l'innovation urbaine ?	37
I. L'injonction à l'innovation urbaine, vecteur d'un changement de paradigme de l'aménagement contemporain	38
I.A L'innovation urbaine au cœur des projets d'aménagement de Paris	38
I.B Entre « urbanisme tactique » pensé par l'usage... ..	40
I.C ... et « urbanisme entrepreneurial »	42
II. Le genre, critère pour une urbanisation innovante ?	46
II.A Au-delà de la mixité sociale et fonctionnelle, les femmes portent de nouvelles revendications et renouvellent la vision de l'urbanisme	46
II.B Le genre, vecteur d'intégration de la diversité ou simple élément constitutif du critère diversité	49
II.C Un guide référentiel pour faire « faire la ville autrement »	52
II. Le Guide Référentiel, entre « bonnes pratiques » et innovation	57
III.A La réalisation d'un guide, une approche standardisée par l'influence des villes européennes.....	57
III.B Le guide, reflet du paradoxe de l'aménagement entre « bonnes pratiques » et « innovation ».....	59
III.C Le guide, entre force de proposition pour un aménagement innovant et outil de sensibilisation	61
PARTIE 3 : Genre et Espace Public, une politique d'égalité dans le monde de l'aménagement	65
I. Une opérationnalisation difficile du guide.....	66

I.A	Une « coalition réformatrice » mal affirmée.....	66
I.B	Une politique procédurale qui se diffuse difficilement dans le monde des aménageur-se-s.	68
II.	Vers le renouvellement des politiques de sécurité ?.....	71
II.A.	L’omniprésence de la thématique « violence et sécurité » dans les discours sur «Genre et Espace Public » 71	
II.B	Entre instrumentalisation des politiques d’égalité... ..	75
II.C	... et réponse au besoin de légitimité.....	78
	Conclusion partielle	80
	Conclusion.....	81
	Bibliographie	83

Liste des illustrations

Encadré 1 : définition du genre.....	11
Encadré 2 : définition de l'espace public.....	13
Encadré 3 : Point Méthode – innovation institutionnelle.....	29
Tableau 1 : Répartition des acteur·rice·s interrogés.....	18
Figure 1 : Photo d'un tryporteur de Copenhague, Danemark.....	56
Figure 2 : Photo d'une signalisation genrée à Vienne, Autriche.....	56

Liste des Abréviations

Direction de l'Urbanisme (DU)

Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)

Service Egalité Intégration et Inclusion (SEII)

Mission Programmation, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public parisien (Mission PAVEX)

Introduction

« La ville n'est pas une production neutre et homogène, elle est le reflet des constructions sociales, culturelles, politiques et économiques de femmes et d'hommes » (Louargant, 2017). Même si, comme le soulignent JM. Stébé et H. Marchal, « la question sociale déborde la question urbaine et (...) la ville ne peut être tenue pour seule responsable de tous les maux de la société » (Stébé et Marchal, 2016), elle est une construction culturelle complexe où se jouent des relations de pouvoir et où des inégalités de genre s'établissent (Massolo, 2005).

Le concept du "droit à la ville" fait de l'urbain un enjeu de société. Ce droit, essentiel pour la citoyenneté et l'égalité, s'entend comme la possibilité pour tous et toutes de participer activement à la vie locale et aux processus de décision (Lefebvre, 1968). Il garantit à tou·te·s les citoyen·ne·s un égal accès à l'espace public. Or, les travaux consacrés à la place des femmes dans la ville (Coutras, 1996 ; Denèfle, 2004 et 2008 ; Hancock, 2005 et 2011 ; Louargant, 2015) tendent à l'inverse à montrer que, même dans les sociétés où l'égalité entre les hommes et les femmes est communément valorisée, la ville est « faite par et pour les hommes » (Raibaud, 2015). Ces études établissent l'existence d'un usage différencié de la ville par les hommes et les femmes et expliquent comment l'organisation des villes « support(s) et produit(s) des rapports de genre et donc de rapports de force et de pouvoir » (Faure, Hernandez-Gonzalez, Luxembourg, 2017) favorise une pratique androcentrée de l'espace urbain en général et de l'espace public en particulier.

Bien que des études proposant de lier les rapports sociaux de genre à l'aménagement urbain se développent depuis près de trente ans, penser et fabriquer les métropoles avec le genre est une perspective récente en France (Louargant, 2017). En octobre 2016, Paris est la première ville française à publier un guide référentiel *Genre et espace public* qui identifie « les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire ». Les réflexions autour de la production de l'espace prenant en compte le genre s'inscrivent dans un contexte où les pouvoirs publics sont soucieux de construire une ville de demain durable et innovante. En 2014, Anne Hidalgo déclarait à propos de l'appel à projets *Réinventons Paris* qui concerne 23 sites parisiens : « Je voudrais vous dire que ce que nous vivons là est un moment historique. [...] Ce que nous attendons en retour, c'est l'innovation ». ¹

¹ Article en ligne « Urbanisme : Hidalgo donne les clés de 23 chantiers parisiens », Libération, 3 novembre 2014. Consulté le 10 mai 2017. http://www.liberation.fr/france/2014/11/03/urbanisme-hidalgo-donne-les-cles-de-23-chantiers_1135149

Différents facteurs participent au processus d'émergence de la question du genre dans l'aménagement en France, émergence qui s'opère à la croisée des champs médiatique, politique et scientifique (Louargant, 2017). La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est pourtant affichée depuis plusieurs années déjà comme l'une des priorités de la Maire de Paris. Dans une interview dans la revue *Economie et Humanisme* en 2006, Anne Hidalgo, alors première adjointe au maire, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, affirme que « *l'équipe municipale a mené une réflexion politique, s'est référée à des valeurs, s'est revendiquée féministe* » et que « *l'enjeu est d'inscrire l'égalité dans la réalité concrète* ». Dès mars 2001 ont d'ailleurs été créés un Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes et un Bureau des Temps.

La création du guide référentiel Genre et Espace Public réalisée par la Mairie de Paris 2016 témoigne de la volonté politique d'inscrire aujourd'hui le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'aménagement urbain. C'est pourquoi le travail de recherche proposé s'intéressera à ce programme parisien « Genre et Espace Public » en l'envisageant comme une proposition de modèle urbain innovant.

L'émergence des études de genre

Le terme "gender" est adopté aux Etats-Unis au début des années 1970 autour d'une réflexion sur les rapports entre hommes et femmes au sein du mouvement féministe qui veut intégrer les institutions de la recherche. Il est emprunté au domaine psychologique et médical où il est utilisé pour faire comprendre la séparation qui existe chez certain·e·s patient·e·s entre le corps et l'identité. La sociologue Ann Oakley² est la première à élaborer une distinction entre genre et sexe. S'inspirant de l'articulation entre nature et culture formulée par l'anthropologue Claude Levi-Strauss, elle associe le sexe au biologique et le genre au culturel. Dès le milieu des années 1970, des programmes d'études sur le genre succèdent aux études sur les femmes. L'historienne Joan W. Scott³ montre que se jouent entre hommes et femmes des rapports de domination. A la fin des années 1980, le genre gagne d'autres disciplines comme l'histoire où il s'impose comme un outil d'analyse. Dans les années 1990, les travaux de Judith Butler⁴ affirment que le rapport entre les sexes, s'il implique une hiérarchie, comporte aussi une « injonction normative ». Le sexe est autant culturel que le genre, et il est susceptible de changer selon le contexte. L'oppression et la domination véritables émanent du système hétérosexuel. C'est la théoricienne du mouvement queer.

² Oakley A., *Sex, Gender and Society*, M. Temple Smith Ltd, 1972

³ Scott J.W., *Gender : a useful category of historical analysis*, *American Historical Review*, 1986, vol. 91, Issue 5

⁴ Butler J., *Gender in Trouble, féminisme and the subversion of identity*, Routledge NY, (traduction française par C. Kraus, Editions La Découverte, 2005, sous le titre : *Trouble dans le Genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*).

En France le concept de genre a plus de mal à s'imposer. Les controverses sur l'importation et la traduction du terme en français témoignent de la difficulté d'appropriation. Toutefois, il faut souligner que les recherches américaines ont bénéficié des apports de penseurs français. La phrase de Simone de Beauvoir "on ne naît pas femme, on le devient"⁵ remet en question le caractère "naturel" de l'appartenance sexuelle. Les travaux de Michel Foucault⁶ font apparaître le caractère construit de la normativité hétérosexuelle et seront repris par la théorie du queer. Christine Delphy⁷, même si elle préfère utiliser le terme de "rapports sociaux de sexe" au terme "genre", montre qu'ils doivent faire l'objet d'analyses spécifiques à l'aide d'autres concepts que ceux de l'analyse marxiste qui domine le champ des sciences sociales dans les années 1970 en France. Cela constitue une étape importante vers un champ d'analyse genré (L. Parini, 2010)⁸. Le concept de genre se diffuse à partir du milieu des années 1990, notamment avec les débats sur la parité qui font entrer les travaux sur le genre dans le champ politique. La sociologie du travail achève de convaincre de la nécessité de prendre systématiquement en compte le genre et les travaux des géographes féministes font ressortir l'importance du genre dans l'analyse de l'espace.

Des recherches liant rapports sociaux de sexe et politiques publiques

Les premiers travaux s'intéressant à « ce qui produit et structure les rapports de domination » (Louargant, 2017) sont apparus dans les années 1970 dans le monde anglo-saxon et scandinave. Dans les années 1980, des politistes étudient la façon dont les femmes interviennent dans l'établissement de politiques genrées. Pendant longtemps, la France ne s'est pas beaucoup intéressée aux questions de genre en science politique. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 1990 que débute la reconnaissance et le développement des recherches de science politique portant sur le genre (Boussaguet et Jacquot, 2009). Ces études questionnent la place et la participation politique des femmes⁹, la citoyenneté, le rôle de l'Etat providence et des politiques publiques sur la situation des femmes et des hommes. L'entrée du genre permettra également de remettre en cause la frontière séparant la sphère privée de la sphère publique (Muller et Sénac-Slawinski, 2008). Dans les années 2000, ces études connaissent un renouveau. L'objectif est désormais « de rechercher une légitimité scientifique hors du seul champ spécialisé que constituent les études de genre » (Boussaguet et

⁵ Beauvoir S., *Le Deuxième sexe*, Editions Gallimard, Paris, 1949

⁶ Foucault M., *Histoire de la Sexualité*, Editions Gallimard, Paris, 1976/1984

⁷ Delphy C., *L'ennemi principal*, (II tomes), 1998-2002, Editions Syllepses, Paris

⁸ Parini L., le concept de genre : constitution d'un champ d'analyses, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques, *Socio-logos*, 5, 2010, [http : // socio-logos.revues.org/2468](http://socio-logos.revues.org/2468)

⁹ L'on peut citer les travaux de Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau par exemple.

Jacquot, 2009). Il s'agit de faire du genre un objet à part entière de la science politique. Même si de nombreuses études sur la place du concept de genre en science politique ont montré que « la science politique reste une des disciplines les plus fermées aux études sur le genre » (Jenson et Lépinard, 2009), la littérature scientifique liant genre et politiques publiques constitue aujourd'hui un champ de recherche indépendant. Jenson et Lépinard considèrent que l'entrée du genre permet de renouveler les analyses des politiques publiques. Pierre Muller parle même « d'élucidation réciproque entre études de genre et l'analyse des politiques publiques ». Laurie Boussaguet et Sophie Jacquot expliquent de leur côté comment les mobilisations féministes et l'entrée du genre permettent de mettre à l'agenda de nouveaux types de problèmes publics. Elles placent leur étude dans une « perspective de normalisation [ce qui] revient donc à intégrer le genre tant dans la boîte à outils que dans la boîte à idées de la science politique » (Boussaguet et Jacquot, 2009). C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent travail de recherche. L'étude se propose de décoder les conceptions du rapport de pouvoir entre les sexes et la construction sociale et politique du genre et de l'aménagement proposé dans le guide référentiel de la Ville de Paris, grâce aux outils d'analyse des politiques publiques et de la science politique.

Le genre, une notion binaire et hiérarchisante

Dans le guide référentiel de la Ville de Paris, le genre est défini comme le « *système de normes ou la construction sociale qui assigne des rôles et places différentes aux femmes et aux hommes* ». En fin d'ouvrage, le lexique complète cette définition et le présente comme un « *processus de construction sociale de la différence des sexes qui produit à la fois catégorisation et hiérarchisation sociale. Le genre est le système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes qui assigne des rôles et places différentes et hiérarchisées aux femmes et aux hommes. Ces normes sont différentes, construites en opposition, et valables dans une culture donnée à une époque donnée. Ce système produit des inégalités entre les femmes et les hommes.* »

La notion de genre apparaît aux Etats-Unis dans les années 1960. Le genre considère les dimensions culturelles et sociales d'une catégorisation binaire « masculin » et « féminin » qui articule deux mondes hiérarchisés (Cecchini et Fallon 2009)⁶. C. Giulia, dans son analyse du *gender mainstreaming* viennois, considère que le genre est utilisé en tant que « catégorie qui identifie les individus à partir des rôles sociaux communément attribués aux sexes ». La binarité du genre, que l'on retrouve dans la définition donnée dans le guide référentiel, est cependant critiquée par des chercheurs qui dénoncent des « démarches politiques mainstreaming, qui ont tendance à simplifier les catégories sans prendre en compte la déconstruction des genres et les revendications LGBTQIA » (Giulia, 2017). Pour Lucile Biarrotte, « dans l'immense majorité des cas, on ne se réfère au genre que pour parler des femmes [...] cisgenre, ce qui amenuise l'aspect hiérarchique des rapports de genre ». La notion de genre reste dépendante de l'époque et de la culture dans laquelle elle s'inscrit, « chaque catégorie se définirait à travers son rapport à l'autre, dans un processus de construction sociale variable en fonction du contexte et de la période considérée »

Encadré 1 : définition du genre

Une institutionnalisation tardive de la prise en compte du genre dans l'aménagement

La prise en compte du genre dans les politiques publiques fait son entrée sur l'agenda politique européen dans les années 1990. La quatrième conférence mondiale sur les femmes, la Conférence de Pékin en 1995, prône l'*empowerment* et le *mainstreaming*. Ces préconisations sont renforcées par le Traité d'Amsterdam en 1999 qui impose une « approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes », le *gender mainstreaming*, aux états membres (Tummers, 2017). Les organisations internationales et les bailleurs internationaux produisent ainsi une série d'outils : le *gender budgeting* et des manuels de bonnes pratiques qui restent cependant peu utilisés par les villes françaises, à la différence de Barcelone, Vienne ou Berlin (Louargant, 2017). En 2006, l'Union européenne publie une Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, qui énonce

les droits et engagements des 29 pays signataires, tout en proposant des conseils et « bonnes pratiques ». Deux cent cinquante collectivités françaises, dont Paris, signent cette charte. Il faut cependant attendre les années 2010 pour que la législation française commence à prendre en compte la question du genre dans les politiques d'aménagement. Après s'être dotée d'un Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, la France a voté en février 2014 une loi qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité de la Politique de la Ville. De plus, la loi du 4 août 2014 prévoit que chaque année, toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur les projets de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes, à la fois en interne à la collectivité, c'est-à-dire en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre ses agents, mais également dans la conduite de ses politiques publiques. Les initiatives des collectivités locales appuyées par des opérateurs publics, l'influence gouvernementale et la mobilisation des universitaires et des collectifs militants, participent à l'institutionnalisation de la question en France.

Objet d'étude

L'objet que nous proposons d'analyser ici est le Guide référentiel « Genre et Espace Public » publié en octobre 2016 par la Ville de Paris. L'enjeu revendiqué est de « Faire la ville ensemble, femmes et hommes, une ville attractive, égalitaire et accessible à tous et à toutes » en développant une « approche intégrée de l'égalité femmes-hommes ».

Il s'adresse « *aux urbanistes et aux personnes en charge de l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation de l'espace public* », soit à toutes les personnes en charge de la fabrique de la ville et responsables des usages qui sont faits de l'espace public.

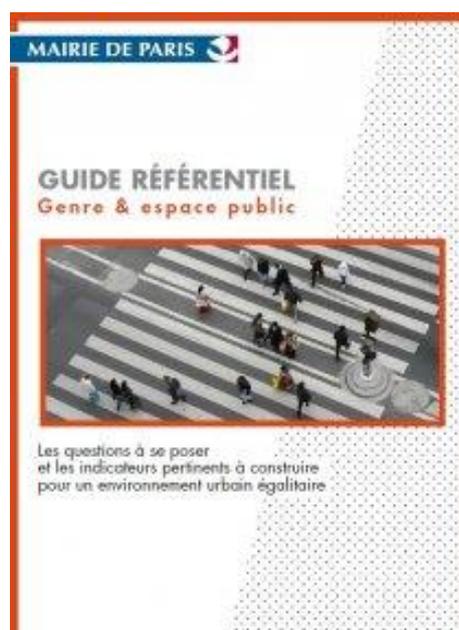


Figure 1 : Page de couverture du Guide Référentiel
Source : Site de la Mairie de Paris

L'espace public

Selon la définition du Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (Lévy, Lussault, 2003) l'espace public est « au sens strict, un des espaces de société possibles de la pratique sociale des individus, caractérisé par son statut public ».

Plusieurs définitions peuvent être retenues en fonction des domaines considérés. En ce qui concerne la question du Genre et de l'Espace public, l'espace public correspond à ce que Thierry Pacquot qualifie d'espaces publics, au pluriel, « endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité ». Ainsi, par le terme « espace public » le guide référentiel Genre et Espace Public de la ville de Paris englobe : les rues, les espaces de loisirs, les espaces sportifs, le mobilier urbain, les transports en commun, les services publics, les informations affichées dans la rue, les terrasses de cafés, les lieux de la concertation. D'après Isaac Joseph, sociologue, « L'espace public est un espace d'hospitalité universelle, dans lequel tout le monde a la légitimité d'aller et venir ». Cette conception est discutée par Marion Tilous qui nuance la notion d'universalité : « l'espace public n'est pas fondé sur un universel incluant les femmes en même temps que les hommes. (...) Dans l'espace public, aussi, l'universel actuel est un universel du masculin neutre ». C'est le postulat avancé dans le guide référentiel étudié. Anne Hidalgo, l'affirme dès la première phrase de la préface du guide : « L'espace public n'est pas neutre. [...] l'espace public est une construction avant tout masculine ».

Encadré 2 : définition de l'espace public

Un rapide état des lieux de la législation relative à ce sujet a permis d'établir que la mise en place des politiques d'égalité hommes femmes relevait de la compétence des collectivités territoriales (Louargant, 2017). Selon Anne Hidalgo, « *la ville est un échelon particulièrement pertinent* »¹⁰ pour traiter des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et devient un « *champ structurant des politiques municipales* »¹¹. J'ai donc choisi de m'intéresser à l'échelle locale plutôt que nationale. En France, le Guide Référentiel de Paris est le premier véritable guide de bonnes pratiques, bien que des études et des diagnostics aient été proposés par des chercheurs et des universitaires dans d'autres villes comme Bordeaux par exemple. Par ailleurs, plusieurs villes européennes, comme Vienne et Berlin, s'étaient dotées de guides de bonnes pratiques ayant pour

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

thème « Genre et Espace public ». Le guide paraît donc être l’outil privilégié des politiques urbaines genrées¹².

Ce guide a été élaboré en collaboration avec différent·e·s acteur·rice·s gravitant autour de la Mairie de Paris qui en a pris l’initiative. Un groupe constitué d’agents de différentes directions de la Mairie, de chercheur(e)s, d’universitaires, d’associations militantes et d’élu(e)s a travaillé à son élaboration. L’étude portera sur le contenu du guide, ses recommandations et les orientations choisies, mais également sur le réseau d’acteur·rice·s qui a fait aboutir le projet. Seront également envisagées, au-delà du processus d’élaboration, sa diffusion au sein des services de la ville, les méthodes employées pour le réaliser et, dans une moindre mesure, sa réception auprès des aménageur·se·s.

Questionnement

Il est intéressant de souligner le portage politique dont a bénéficié ce guide impulsé par la Ville de Paris : Anne Hidalgo en a signé la préface et Hélène Bidard, adjointe chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes l’a inauguré au cours du séminaire « Genre et Espace Public » en octobre 2016. Il s’inscrit dans un contexte où la prise en compte du genre paraît être un axe prioritaire de la Ville qui s’engage dans de nombreux chantiers d’aménagement – comme le programme « 7 places ».



Figure 2 : Plan du projet 7 Places à Paris

Source : Brochure du séminaire Réinventer Paris du 25 mai 2015

¹² Cette expression ne désigne pas uniquement des politiques urbanistiques dédiées aux femmes. Elle « recouvre l’ensemble des actions publiques réalisées dans des espaces urbains selon une approche de genre, ce qui ne la réduit ni à des pratiques urbanistiques ni aux actions dédiées aux femmes » (Biarrotte, à paraître).

Les premières questions qu'il s'agira d'éclairer se rapportent à la genèse de cet ouvrage : qui en prend l'initiative et pourquoi ? Quels ont été les rôles respectifs des acteur·rice·s politiques, des agents de la ville ? Comment se traduit la participation des chercheur·se·s et surtout des associations ? Comment la coalition d'acteur·rice·s s'organise-t-elle ? Et en quoi cette organisation a-t-elle influencé les objectifs de la démarche ?

L'on constate en outre un changement de paradigme vis-à-vis des politiques d'égalité habituelles. La recommandation de l'Union européenne d'adopter une démarche de *gender mainstreaming* influence l'échelle nationale et est suivie en France comme dans les autres pays européens. L'approche spécifique cède la place à une approche intégrée au demeurant souvent controversée (Dauphin 2010, Sénac-Slawinsk 2006). Le *gender mainstreaming* apparaît pourtant comme une « innovation institutionnelle » (Bonny et Giuliani, 2012). On peut alors se demander dans quelle mesure le guide référentiel de Paris peut incarner une trajectoire d'innovation traduisant une volonté de « *gender mainstreaming* à la française » ?

Dans l'appel à projets "7 places", Paris a inclus un critère « genre » qui témoigne de sa volonté politique de s'impliquer dans l'innovation urbaine. L'injonction de penser les projets en tenant compte du genre représente une rupture dans la vision d'aménagement traditionnelle où l'espace est considéré comme neutre et universel. Dans quelle mesure le guide peut-il effectivement permettre de renouveler les imaginaires liés à l'aménagement et faire naître de nouvelles façons de fabriquer la ville ?

La réalisation d'un guide de bonnes pratiques en vue d'affirmer la volonté et la nécessité de concevoir un urbanisme genré, s'inspire de guides similaires publiés par des villes européennes, parmi lesquelles Vienne ou Berlin. Et l'on constate que les processus institutionnels « bottom up » (ou ascendants) et « top down » (ou descendants) de prise en compte de la question sont traités de manière similaire dans ces différentes villes. Quelle a été l'influence des exemples étrangers dans la décision et l'élaboration de ce guide parisien ? La « standardisation » (Louargant, 2017) observée est-elle consubstantielle de la diffusion de modèles urbains innovants ? Où ce guide se positionne-t-il dans cette injonction, qui paraît paradoxale, entre innovation et adoption de bonnes pratiques éprouvées ailleurs ?

Il est certes trop tôt pour prétendre à une analyse des effets concrets d'un tel guide sur l'aménagement de l'espace parisien. Cependant, il sera intéressant d'étudier les moyens de diffusion du modèle urbain qu'il propose. Se révèlera-t-il finalement davantage être un outil de sensibilisation et de communication qu'un véritable outil d'aménagement ? Quelle peut être sa portée opérationnelle ? Comment les agents publics envisagent-ils de faire appliquer les préconisations qu'ils ont établies ?

Certain·e·s chercheur·se·s évoquent un risque d'instrumentalisation de la question du genre, notamment en ce qui concerne la question des violences faites aux femmes. Le traitement de la sécurité des femmes en milieu urbain semble d'ailleurs un enjeu important du guide. Faut-il alors envisager cet aspect comme un sujet fédérateur qui permettrait de légitimer l'action publique en faveur d'une égalité de genre ? Ou le genre serait-il à l'inverse une nouvelle entrée pour définir et légitimer le sécuritarisme contemporain ?

Pour résumer, le travail de recherche se propose ainsi de répondre à la problématique suivante : **de quelles innovations la politique urbaine genrée menée par la Ville de Paris est-elle le nom ?**

Cadre et outils d'analyse

La notion d'innovation mobilisée dans ce travail s'inspire de la typologie proposée par Norbert Alter. Dans ses travaux sur la dynamique des organisations et de leurs acteurs, le sociologue Norbert Alter distingue l'innovation de l'invention :

« Celle-ci [l'invention] représente une nouvelle donne, la création d'une nouveauté technique ou organisationnelle, concernant des biens, des services ou des dispositifs, alors que l'innovation représente l'ensemble du processus social et économique amenant l'invention à être finalement utilisée, ou pas »¹³

L'innovation désigne ainsi un « processus social » (Vincent, 2008). Ce processus correspond à une accumulation d'innovations intermédiaires que Norbert Alter appelle « une constellation d'actions ordinaires » (Alter 2002) et qui aboutit à une nouvelle norme d'usage. Finalement, l'innovation est une activité collective qui repose surtout sur la capacité des acteurs à conférer aux transformations un sens ou un usage, c'est-à-dire à se les approprier. A l'encontre des idées reçues, il considère qu'une innovation dogmatique, imposée par une direction, sera inefficace. Il établit une typologie des acteurs qui jouent le rôle de relais dans la diffusion de nouvelles pratiques qui devront être encouragées par la direction ou l'institution.

Selon cette typologie, les mesures prises par la ville de Paris sur la prise en compte du genre dans l'espace public participent à un processus d'innovation concernant à la fois le monde de l'aménagement et de l'égalité entre les hommes et les femmes. La grille de lecture proposée par Norbert Alter permettra de faire résonner l'analyse de l'organisation du groupe de travail du guide référentiel, l'assimilation de la question par les acteur·rice·s de l'aménagement avec l'émergence d'une innovation potentielle. La question de l'acceptabilité sera envisagée à travers la quête de

¹³ Norbert Alter, *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, 2002, p.16.

légitimité et les processus de légitimation de la prise en compte du genre dans l'aménagement. Ces outils permettront également de questionner la place qu'occupe cette innovation au sein de la Mairie de Paris, et surtout de s'interroger sur le domaine d'appartenance de cette innovation.

L'approche cognitive de Pierre Muller constituera également un cadre d'analyse structurant du présent travail de recherche. Cette approche regroupe les travaux qui se fondent sur l'importance des représentations ou des idées dans l'élaboration des politiques publiques. Pierre Muller a lui-même réalisé des travaux sur les études de genre en sciences sociales et en a conclu que les études de genre permettent de renouveler les questionnements à propos de certaines évolutions fondamentales de l'action publique (Muller, 2008). Il propose une analyse des politiques d'égalité de genre à travers un cadrage cognitif et normatif : dans cette perspective, « les politiques portant sur les questions d'égalité entre les sexes se caractérisent par l'importance de la fonction de cadrage cognitif et normatif, ce qui est en jeu c'est bien l'évolution de comportements inscrits au plus profond des règles de vivre ensemble dans nos sociétés » (Muller, 2006, p. 141-145).

Dans l'analyse cognitive des politiques publiques, les politiques sont considérées à la fois comme un « lieu de décryptage des rapports sociaux et d'action sur les rapports sociaux ». L'action publique étudiée n'est pas réductible à de simples décisions techniques en matière d'aménagement et sa compréhension dépend du déchiffrement des idées, des symboles et des argumentations utilisés par les acteur·rice·s sociaux·ales. Les politiques publiques expriment dans cette perspective le rapport au monde que construit une société et « les représentations qu'elle se donne pour comprendre et agir sur le réel tel qu'il est perçu ».¹⁴ Selon Pierre Muller cette approche permet, de la même manière, d'envisager les politiques comme reflet des rapports sociaux de sexe et comme moyen d'action sur la domination masculine (Muller, Sénac-Slawinsky, 2009).

L'étude des paradigmes et des matrices cognitives appliquées dans le cas parisien permettra de comprendre l'ensemble des normes autour desquelles la politique publique genrée d'aménagement se structure, ainsi que les solutions choisies. Finalement, par cette approche pourra être questionnée l'efficacité de l'action publique menée en fonction des objectifs annoncés et dissimulés : entre reproduction d'un modèle essentialiste ou véritable changement des rapports de domination et des constructions sociales liés au genre.

¹⁴ Muller, 2014 p.555

PARTIE 1 : Quand le genre devient un enjeu des politiques urbaines

La question du genre dans l'action publique peut être appréhendée de deux manières différentes dans les travaux de science politique. Thanh-Huyen Ballmer-Cao et Jean-Michel Bonvin considèrent que l'entrée par les politiques publiques permet de décrypter les rapports de genre dans les sociétés (Bonvin et Ballmer-Cao 2008). A l'inverse, des chercheurs comme Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, envisagent le genre comme une entrée capable de faire émerger de nouveaux problèmes publics (Boussaguet et Jacquot, 2009) et ainsi de renouveler les politiques publiques. Il s'agira dans cette partie d'étudier le processus d'émergence du genre dans le domaine de l'aménagement avant d'analyser, dans la partie 2, la façon dont ce nouveau critère a pu participer au renouvellement des paradigmes de l'aménagement urbain.

A l'échelle internationale et européenne, des réseaux de femmes se constituent à l'occasion de sommets et de conférences internationales. Elles font ainsi entendre leurs revendications et leurs propositions dans les discussions sur l'avenir des villes. Peu à peu, une approche intégrée de l'égalité se diffuse et s'impose en tant que nouvelle stratégie d'égalité dans les instances supranationales et elle influencera par la suite les démarches entreprises en France en faveur de l'égalité. A Paris, le *gender mainstreaming* tente de se faire une place au sein de la mairie et de ses directions techniques. La démonstration de sa légitimité est cruciale pour l'institutionnalisation du genre dans l'aménagement et demande une mobilisation de tou-te-s les acteur-ric-e-s de l'égalité ainsi qu'un portage politique important.

I. L'émergence du genre dans le développement des villes sur la scène internationale et européenne

A la fin du XXe siècle, le constat que l'égalité entre les femmes et hommes dans l'espace public n'est pas acquise engendre, dans les pays développés comme dans les pays émergents, un traitement politique de cette question, jusqu'alors portée essentiellement par des mouvements féministes. La place des femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques apparaissent désormais comme une préoccupation internationale dans le discours sur le développement des villes (Michaud, 1997).

I.A. Des mouvements de femmes¹⁵ et des réseaux de villes apportent les « lunettes du genre » dans les organisations internationales.

Au cours des années 1970, des mouvements sociaux féministes et des universitaires développent des écoles de pensée interrogeant « ce qui produit et structure les dominations existantes dans les sociétés occidentales » (Louargant, 2017, p. 218). A partir des premiers constats, des groupes de femmes se constituent afin de faire entendre leurs revendications sur la scène internationale. Face à l'hostilité d'une grande partie du milieu académique vis-à-vis des premières études de genre, ces groupes s'organisent d'abord sous la forme de réseaux informels avant d'être progressivement institutionnalisés (Rapport de l'Assemblée nationale sur les études de genre, 2016). Ces réseaux formalisés, mis en place dans le cadre des institutions administratives, universitaires, politiques ou associatives se donnent alors pour mission de favoriser les recherches interdisciplinaires sur les questions de genre, et d'assurer la coopération internationale autour de ces enjeux.

Afin de trouver de trouver des solutions pour réduire les inégalités de droits et gommer les discriminations de genre dans l'espace urbain, des programmes internationaux voient le jour à partir du milieu des années 1990. Anne Michaud, fondatrice du réseau Femmes et Villes International parle ainsi de « supercoalition de femmes »¹⁶ à propos de la commission Huairou qui sera créée au cours de la Conférence de Beijing en vue de préparer le Sommet des villes Habitat II de 1996. Lors de cette conférence, puis du Sommet qui suivra, les femmes - déléguées des gouvernements, représentantes des ONG et des villes, expertes et fonctionnaires de l'ONU - se rassemblent pour peser dans les négociations. Elles réussissent à faire adopter une série d'engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes – égale participation dans le développement des villes ou approche différenciée selon les sexes au cours des processus de planification et de développement urbain – et s'assurent du respect de ces engagements (Michaud, 1997). La conférence Habitat II, seconde conférence des Nations Unies, est également l'occasion pour les villes de se positionner sur la scène internationale comme des actrices incontournables du développement, favorisant ainsi une

¹⁵ Selon Amy Mazur, « un mouvement de femmes se définit par l'action collective de femmes organisée explicitement pour effectuer des demandes dans la vie publique fondées sur leurs identités liées à leur genre en tant que femmes » (Mazur, 2009, p332)

¹⁶ Cette dynamique correspond au modèle des coalitions de cause (*Advocacy Coalition Framework*), modèle d'analyse de l'action publique centrée sur les idées et les normes (Dictionnaire des politiques publiques, Boussaguet, Jacquot, Ravinet, 2014, p.572). « Son principe de base est que des acteurs sont regroupés en une ou plusieurs coalitions de cause, dont les membres partagent un ensemble de croyances normatives et de perceptions du monde, et qu'ils agissent de concert afin de traduire leurs croyances en une politique publique. » (Dictionnaire des politiques publiques, Boussaguet, Jacquot, Ravinet, 2014, p.49).

« coopération décentralisée » (Michaud, 1997). Désormais, les échanges internationaux s’effectuent de manière privilégiée à l’échelle des villes, et un « contexte global de circulation de bonnes pratiques dans des réseaux de métropoles, propice à la prise en compte des inégalités de genre » (Biarrotte, 2017)¹⁷ apparaît. Lucile Biarrotte répertorie de nombreux réseaux supra ou transnationaux qui ont eu une influence majeure dans la diffusion des questions de genre, dans la mise en place de programmes attentifs à l’égalité entre les hommes et les femmes, et qui sont générateurs de « bonnes pratiques ». L’on citera, par exemple, les agences de l’ONU comme ONU Femmes – anciennement Unifem – ou ONU Habitat, l’Agence espagnole pour la coopération internationale, le réseau Femmes et Habitat d’Amérique Latine, le Réseau Mondial des Villes et Gouvernements Locaux et Régionaux (CGLU) qui dispose d’une Commission permanente sur l’Egalité des Genres, ou encore le réseau Métropolis des grandes métropoles qui compte une « mission Femmes » (Biarrotte, 2017). Chacune de ces institutions développe des projets et des programmes proposant de nouvelles manières d’envisager un aménagement plus inclusif – *Safe global initiatives, Because I Am A Girl* – et favorise la diffusion d’outils d’aménagement par la mise en commun de connaissances et de pratiques dans une perspective de solidarité, d’*empowerment*¹⁸ et d’autonomie des femmes à l’échelle locale et mondiale (Michaud, 1997). Le programme montréalais Femmes et Villes est sans doute celui qui a le plus influencé la méthodologie onusienne (Biarrotte, 2017). A l’issue de la Conférence Habitat II à Istanbul, un Réseau International Femmes et Ville (RIFV) est créé à l’initiative de la ville de Montréal, afin d’assurer un « pont entre les réseaux » (Michaud, 1997). Il diffuse des méthodologies participatives, comme les marches exploratoires développées au Québec dans les années 1990 - et largement utilisées aujourd’hui en France par les associations et les municipalités. Grâce à des échanges directs, les compétences professionnelles circulent de façon plus efficace, les grandes tendances internationales sont mieux connues et l’approche genrée peut être appréhendée comme une méthode applicable par les pouvoirs locaux à tous les domaines d’actions. Les villes deviennent ainsi les actrices privilégiées, sur le plan international, de l’inclusion du genre dans l’aménagement. Dans ses travaux sur l’action publique urbaine et le gouvernement des villes¹⁹, R. Payre, montre que les réseaux de villes fonctionnent comme des groupes d’intérêts dont les acteurs s’appliquent à établir des interconnexions entre les villes, à créer des alliances entre les municipalités, susceptibles de leur permettre de

¹⁷ Lucile Biarrotte, doctorante en géographie à l’université Paris-Est, a réalisé une monographie d’initiatives en matière d’urbanisme dédiées à l’émancipation des femmes, à celle des réseaux féministes transnationaux et des circulations de « bonnes pratiques » urbaines, qu’elle interprète comme autant de facteurs participant à l’émergence de la question du genre dans l’aménagement et à la création de programmes, tant à l’échelle micro qu’à l’échelle macro.

¹⁸ trad. « Pouvoir d’agir », à comprendre à la fois comme le processus et le résultat d’après Marie-Hélène Bacqué dans Bacqué, M.-H., Mechmache, M. (2013), *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires, Rapport au ministre délégué chargé de la Ville*, juillet 2013

¹⁹ R. Payre. *Ordre politique et gouvernement urbain*. Science politique. Université Lumière. Lyon II, 2008

"contourner le centre". Les innovations circulent ainsi de ville en ville à travers des contacts horizontaux entre maires et contribuent plus efficacement à la transformation de l'action publique urbaine.

Mais les revendications portées par les mouvements de femmes qui prônent une « *approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes* »²⁰, se heurtent à de fortes résistances, notamment de la part de ceux qui souhaitent traiter « les problèmes des femmes » comme un problème social à part, comme l'on traite du chômage ou de la violence, par exemple (Michaud, 2017). Devant ces résistances, le développement et le renforcement des réseaux existants, la mise en place d'alliances et de coalitions d'acteur·rice·s – réseaux propres aux associations des villes, réseaux de groupes de femmes et d'ONG, réseaux de projets, réseaux du secteur de la recherche et agences des Nations Unies – deviennent nécessaires. Les acteur·rice·s de terrain et leurs réseaux d'alliances s'avèrent être des « entrepreneurs de réforme » efficaces (Bonny et Giuliani, 2012).

I.B. Le Gender mainstreaming, une nouvelle stratégie d'égalité controversée

Le *gender mainstreaming*, traduit en français par « l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes » est présenté par l'Union européenne et les organisations internationales comme une « nouvelle stratégie d'égalité » (Squires, 2005 ; Conseil de l'Europe, 2004 ; Sénac-Slawinsky, 2006). Cependant, sa définition reste difficile à appréhender, et ses modalités d'application restent peu connues et donc peu appliquées dans l'aménagement du territoire (Tummers, 2017). La Commission européenne définit le *gender mainstreaming* comme :

« L'intégration de la dimension de genre dans toutes les étapes des processus politiques – conception, mise en œuvre, suivi et évaluation – dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'évaluer comment les politiques influent sur la vie et la situation des femmes et des hommes – et de prendre la responsabilité de les réadapter si nécessaire. C'est la façon de faire de l'égalité entre les sexes une réalité concrète dans la vie des femmes et des hommes qui créent de l'espace pour tous au sein des organisations comme dans les communautés – contribuer au processus d'articulation d'une vision commune du développement humain durable et de la traduire en réalité »²¹.

Cette notion apparaît pour la première fois à la suite de la Conférence mondiale des Nations Unies à Nairobi en 1985, au cours des débats sur le rôle des femmes dans le développement des pays en voie

²⁰ *Gender mainstreaming*, voir I.I.B

²¹ Cité dans Tummers, L., « Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p.47

de développement, notamment. Dès cette période, les associations et les ONG prônent une logique de complémentarité entre des actions spécifiques déjà mises en place et l'approche transversale proposée par le *gender mainstreaming*. En 1995, la quatrième conférence à Pékin entérine « l'approche intégrée de l'égalité » (Sénac-Slawinsky, 2006) mais il faut attendre 1998 pour qu'un rapport précisant la méthodologie de mise en œuvre et donnant des exemples de « bonnes pratiques » soit publié. En 1999, Le Traité européen d'Amsterdam oblige les états membres à « adopter une politique proactive d'égalité [le *gender mainstreaming*] » (Tummers, 1999). Le *gender mainstreaming* est alors considéré par les institutions européennes et les pays membres comme un « acquis communautaire des années 1990 » (Lombarde, 2005 cité dans Sénac-Slawinsky 2006). Cette nouvelle approche succède à l'approche traditionnelle dite « spécifique » qui bénéficiait « d'une autonomie tant institutionnelle que cognitive » avant que le *gender mainstreaming* « importé comme solution alternative, [représente] à la fois un nouveau mode d'action et de légitimation » (Jacquot, 2009). La prise en compte de l'égalité en tant que politique transversale transforme aussi bien les valeurs que les principes d'actions des instances européennes, puisque « le *gender mainstreaming* est porté institutionnellement comme un changement de paradigme permettant de dépasser une approche jugée inefficace » (Sénac-Slawinsky, 2006). Il est l'exemple du processus de changements incrémentaux qui transforment le contenu, les priorités et le sens de la politique d'égalité (Jacquot, 2009). Né du constat de l'insuffisance des politiques spécifiques d'égalité, il est présenté par les institutions européennes comme l'étape suivante et non un substitut des politiques « traditionnelles » sectorielles. Cependant, les sociologues, les politologues et les militantes féministes se méfient de l'approche intégrée des inégalités entre les femmes et les hommes. Pierrette Bouchard, politologue à l'Université de Laval, se demande en 2004 « *Pourquoi changer ce qui est nécessaire et efficace ?* »²² et Van Roemburg et Spee publient un rapport traduisant la crainte des experts que l'approche intégrée de l'égalité ne soit qu'une stratégie pour arrêter les mesures spécifiques et ne dilue l'exigence d'égalité des sexes dans la lutte contre toutes les formes de discrimination au nom de la transversalité. Ce dilemme entre actions spécifiques et culture de l'égalité des chances (Sénac-Slawinsky, 2008) illustre ce que Pierre Muller appelle « l'aporie classique de l'action publique [...] Tout se passe comme si l'on ne savait pas vraiment produire de l'expertise [...] autrement qu'en découpant le réel en « tranches » permettant la constitution d'un savoir spécifique. D'un autre côté, tout se passe comme si les instruments d'action publique sectoriels montraient de plus en plus clairement leurs limites compte tenu du caractère global des problèmes qu'ils entendent traiter » (Muller, 2006). Cette dichotomie illustrée par les stratégies des institutions pour adopter des politiques d'égalité se retrouve

²² Citée dans Sénac-Slawinsky 2006

dans les productions du monde universitaire. Selon Pierre Muller, le fait que les politiques d'égalité fassent partie d'autres politiques représente un déficit de reconnaissance et un manque de visibilité (Dauphin, 2010). Pour Amy Mazur, au contraire, ces politiques n'ont vocation qu'à la transversalité puisque l'égalité entre les femmes et les hommes concerne l'ensemble des champs des politiques sociales (Dauphin, 2010). Finalement, « Les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes sont en quelque sorte condamnées à cette forme d'oscillation entre des actions spécifiques, qui permettent d'identifier un public, des cibles et des soutiens clairs, et des actions horizontales plus globales, dont la cible est plus floue » (Muller, 2006) - et la stratégie du *gender mainstreaming* ne semble pas faire exception. Les controverses autour de « l'approche intégrée de l'égalité » questionnent les référentiels d'égalité de l'action publique (Sénac-Slawinsky, 2008).

I.C. De la parole aux actes, la mise en place d'une « soft law »²³

Un nouveau cadrage des politiques d'égalité est donc proposé par les institutions européennes par la mise en place du *gender mainstreaming*. Cependant, le référentiel envisagé a du mal à se traduire en actions concrètes et précises et « la dimension essentiellement discursive [...] des politiques communautaires » d'égalité (Jacquot et Muller, 2006) conduit Pierre Muller et Sophie Jacquot à parler de « politique de la parole ». Selon eux en effet, « la faiblesse des ressources de souveraineté des institutions européennes, couplée à un manque de leadership conduit les promoteurs des politiques européennes à recourir à des stratégies de conviction et de mise en forme discursives afin de tenter de compenser la faiblesse de leurs pouvoirs par la force de leurs arguments » (Muller et Jacquot, 2006). Afin d'assurer une large diffusion du *gender mainstreaming*, les institutions européennes publient, par exemple, des chartes ou des pactes, tels que la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » rédigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et soutenue par la Commission européenne, qui paraît en mai 2006. A travers cette charte, signée par plus de 1500 collectivités territoriales européennes - dont plus de 250 françaises - les collectivités se sont engagées à mettre en œuvre un plan d'action pour l'égalité et un Observatoire de la Charte a été mis en place pour assurer le suivi. Cependant, cela reste une « invitation adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes »²⁴, sans caractère contraignant. De plus, la capacité de l'Union européenne à chapeauter les processus de production des référentiels des politiques nationales dépend de « l'extraordinaire complexité de la relation entre les différents

²³ « *non-binding legislation which nevertheless has political significance* » L.Cram, 1998, p.138 cité dans le Dictionnaire des politiques publiques, p.661

²⁴ <http://www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/egalite%C3%A9-femmes-hommes#.WTfqk8akLDc> consulté le 29 novembre 2016 et le 7 juin 2017

niveaux de gouvernance européen, nationaux, infra nationaux ». En l'absence de caractère contraignant, les bilans tirés à la fin des années 2000 témoignent des divergences à la fois entre les situations nationales et les prérogatives des pays dont certains ne se sentent pas tenus par de simples recommandations (Milewski et Sénac, 2014). Le cadrage juridique de la question d'égalité des genres à l'échelle européenne prend la forme d'une *soft law* où « formulé en termes d'objectifs ou de recommandations, le droit perd de sa précision ; se multiplient les termes vagues, tels que « charte » ou « partenariat », mais encore la formulation sous forme de « principes » ou de « standards » crée une zone d'incertitude et d'indétermination » (Delmas, 2004 cité dans Milewski et Sénac, 2014, p.210) et qui débouche sur un « droit flou ». Le rôle de la Commission européenne « n'est plus de *faire*, mais de *faire faire* », par des actions d'échange d'informations, d'expériences, de « bonnes pratiques », par la réalisation d'études, par la diffusion d'informations²⁵. La pluralité des significations et des usages de *gender mainstreaming* incite les chercheurs à penser que « L'Europe est présente partout tout en n'étant vraiment nulle part » (Muller, 2006, p.243).

²⁵ <http://www.lacomeuropeenne.fr/2015/03/16/les-politiques-publiques-europeennes-ne-sont-elles-plus-que-des-politiques-de-la-parole/> consulté le 7 juin 2017

II. L'apparition tardive du genre sur la scène politique française

La question du genre est apparue en France dans les années 1980, d'abord dans le champ académique avant de s'institutionnaliser réellement à partir des années 2000. Les études sur le genre ont en effet connu un certain essoufflement et ont rencontré des obstacles à leur développement.

II.A L'universalisme à la française, un frein pour l'intégration du genre

Le rapport de l'Assemblée nationale, sur les études de genre en France, rédigé en octobre 2016, souligne que le retard de la France quant à l'intégration du genre dans les politiques publiques et les disciplines s'intéressant aux spatialités est dû à la volonté de protéger l'une des valeurs fondamentales de la république : l'universalisme. Selon certain·e·s chercheur·se·s, l'absence de réflexion autour du genre « peut être interprétée au regard d'une recherche de « neutralité » politique » (Faure, Hernandez-Gonzalez, Luxembourg, 2017). En effet, l'on considère en France que les politiques publiques produites sont neutres par essence et profitent de manière indifférenciée à tou·te·s. L'idéologie républicaine française revendique l'existence d'individus neutres et égaux face aux pouvoirs publics et assure qu'aucune différence de traitement ne saurait être appliquée entre les citoyen·ne·s. Cependant, d'après J.W. Scott, historienne américaine spécialiste de l'histoire des femmes à travers une perspective de genre, l'universalisme républicain ne serait pas spontanément égalitaire (Scott, 1996) :

*« La démocratie comme système politique historique, tout en se réclamant de l'universalisme des droits politiques, s'est appuyée sur un autre universalisme, prévalant mais rendu invisible, celui de la différence des sexes, pour légitimer des rapports de domination (Scott, 1998) ».*²⁶

L'application scrupuleuse de l'approche intégrée de l'égalité nécessite que les institutions prennent conscience que les processus de décision et les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre ne sont pas spontanément²⁷ neutres au regard du genre (Rapport de l'Assemblée nationale sur les études de genre, 2016). Ainsi, Anne-Emmanuelle Berger, directrice du Laboratoire d'études de genre et de sexualité du CNRS explique que « les études de genre peuvent apparaître comme une menace pour l'universalisme à la française et comme le triomphe intellectuel et politique du particularisme » (citée dans le rapport de l'Assemblée nationale).

Selon Isaac Joseph, sociologue, « L'espace public est un espace d'hospitalité universelle, dans lequel tout le monde a la légitimité d'aller et venir ». Considérer un espace public comme un espace

²⁶ Dictionnaire genre et science politique, Achin et Bereni, 2013, p.36

²⁷ Sans avoir à se poser la question de l'égalité de genre

« universellement accessible, par opposition à l'espace privé » (Tillous, 2017), nous oblige à analyser la notion même d'universel.

« La question de l'universalisme est en réalité la question de l'accaparement de la totalité de l'humanité par une partie de l'humanité [...] En effet l'« universalisme » n'est pas abstrait, et bien qu'il le prétende, il n'est pas désincarné. Le « citoyen universel » dont nous parle l'idéologie républicaniste [...] a les traits (la façon de vivre, les occupations et les préoccupations, les prérogatives) d'un homme, d'un homme blanc, et d'un hétérosexuel. Est-ce si surprenant, alors, que les autres se révèlent non conformes à ces normes « universelles » faites en réalité pour lui et seulement pour lui ? »²⁸

Le point de vue exprimé par Christine Delphy, sociologue, est partagé par le responsable de la Mission PAVEX (Programmation, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public parisien) au Secrétariat Général de la Mairie de Paris :

« Les droits de l'Homme c'est une machine pour imposer notre point de vue au monde entier. Donc si vous partez de là, vous considérez que c'est aussi une façon d'imposer aux femmes notre point de vue d'homme »
(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

Ce dernier va même plus loin en affirmant que l'universalisme n'existe pas. D'après Marion Tillous et le courant féministe issu des travaux de Simone de Beauvoir, il n'existe pas « d'universel neutre », le neutre serait masculin. Elle explique que « Dans l'espace public, aussi, l'universel actuel est un universel du masculin neutre » (Tillous, 2017). C'est également le postulat choisi dans le guide référentiel Genre et Espace Public. Anne Hidalgo, l'affirme dès la première phrase de la préface : « *L'espace public n'est pas neutre. [...] l'espace public est une construction avant tout masculine* ». Par cette assertion, la Maire de Paris rompt avec l'impensé qui anime encore aujourd'hui l'imaginaire des professionnel-le-s de l'aménagement qui considèrent que la production spontanée²⁹ de l'espace public inclut les femmes en même temps que les hommes. Pour le responsable de la Mission Pavex, les choses sont pourtant claires :

« Si vous entrez par l'universalisme pour la question de l'urbanism, e vous allez forcément vous retrouver avec des normes, des systèmes d'études qui sont en fait masculins parce qu'ils ont été construits par les hommes ».
(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

Il conviendrait, selon lui, de distinguer « l'universel » du « commun »³⁰ :

²⁸ Christine Delphy, Un universalisme si particulier, Paris, Syllepses, 2010

³⁰ D'après Eva Samuel Présidente de l'Association des architectes -conseils de l'Etat, dans une conférence sur « L'espace Public, un bien commun » de 2014, l'espace public est un bien commun par excellence au sens pol, puisque c'est une valeur commune dont personne n'est propriétaire mais que tout le monde peut s'approprier. Il permet de « faire société ». https://www.arturbain.fr/arturbain/rencontres/2014/documents/people/textes/T2_P15_Architectes_Samuel.pdf

« Faire de l'universel, c'est niveler. Ce serait imaginer qu'il y ait un neutre - et on créerait des systèmes qui soient bons pour ce neutre-là, qui en fait est masculin. Alors que faire du commun, c'est créer des systèmes qui permettent à chacun d'être au bon endroit et donc d'en avoir du bénéfice ».

(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

La formation de scénographe du responsable de la mission PAVEX et son association avec une artiste de théâtre, lui permettent d'appréhender l'espace à travers la question du corps dans l'espace public, et notamment du corps féminin. Concepteur de Paris-Plage, il a étudié les raisons du succès de cet aménagement parisien, et s'est particulièrement intéressé à la fréquentation du lieu. Il a alors observé que « *la présence de la jeune femme seule* » était un des marqueurs de la qualité de l'espace. Cette prise de conscience montre comment le genre peut se diffuser dans le monde de l'aménagement³¹, et comment au "neutre spontané" revendiqué par les aménageur-se-s peut se substituer une figure féminine.

II.B. Un cadre législatif plus contraignant qui confie la compétence en matière d'égalité aux collectivités territoriales

Un ensemble de texte internationaux et européens ont invité les pouvoirs locaux à s'emparer de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et ont constitué un cadre légal non contraignant. En France, ces préconisations se sont lentement instillées dans certaines politiques, comme les politiques urbaines, par exemple. En effet, dans le rapport de l'Assemblée nationale sur les études de genre, la rapporteure, Maude Olivier, souligne les progrès qui ont été réalisés pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu prioritaire de la politique de la ville. Dans les années 1970, afin de revaloriser des zones urbaines considérées en difficulté, la politique de la ville a donné la priorité à la promotion de l'égalité entre les territoires et à la lutte contre les discriminations sociales liées à l'origine (Rapport Assemblée nationale sur les études de genre, 2016). Depuis 2012, l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue un principe général d'action de la politique de la ville et a été institutionnalisée par la loi du 21 février 2014. Un nouveau cadre de référence a été établi dans les nouveaux contrats de ville de 2015-2020, faisant de l'égalité femmes hommes l'une des trois priorités transversales³².

³¹ Cf. 3.I.B

³² HCEfh, *rapport* Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés, juin 2014.

Plus largement, la loi du 4 août 2014 crée de nouvelles obligations pour les collectivités territoriales en matière « d'égalité réelle entre les femmes et les hommes »³³ et prévoit qu'elles appliquent une politique d'égalité selon une approche intégrée. Ces compétences ont été réaffirmées dans la dernière loi "égalité citoyenneté" qui confirme que, de la même façon que par exemple, la culture, le tourisme le sport, etc., la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est une compétence qui est transverse à toutes les collectivités territoriales, quel que soit leur échelon. L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants présentent, préalablement aux débats sur les projets de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes, à la fois en interne à la collectivité, c'est-à-dire quant à l'égalité professionnelle entre ses agents, mais également dans la conduite de ses politiques publiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la présentation d'un tel rapport est obligatoire. La personne en charge de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert, voit en cette obligation légale une volonté du législateur de sensibiliser les collectivités aux questions d'égalité et au *gender mainstreaming* : « *On peut imaginer que ça vienne nourrir leurs réflexions quand ils prennent leurs arbitrages budgétaires...même si c'est loin d'être toujours le cas, je pense* »³⁴.

La France s'est également dotée, en 2013, d'un Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE-fh) qui a pour mission d'évaluer les politiques d'égalité, de faire un rapport sur l'évolution du sexisme en France et de formuler des recommandations. Le HCE-fh s'est également engagé pour plus de mixité et pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public, et a publié un rapport EGALiTER dans lequel il recommande de mentionner l'objectif d'égalité femmes hommes dans les missions de l'ANRU, afin qu'à chaque étape du processus de rénovation urbaine et d'habitat, ces questions d'égalité soient réellement prises en compte.

³³ Loi n°2014-873

³⁴ Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

III. La prise en compte du genre dans l'urbanisme à Paris à travers un guide pratique, une initiative de la Mairie

A une échelle locale, la prise en compte du genre dans l'aménagement a été encouragée et influencée par les contraintes nationales et les préconisations internationales et européennes. Les villes, disposant de la compétence en matière d'égalité, constituent l'échelon où l'institutionnalisation de la question et la mise en œuvre de mesures concrètes sont attendues. Cela relève cependant d'un véritable engagement militant et ces questions sont sans cesse en quête de légitimité.

III.A. Le *gender mainstreaming* parisien : une tentative d'innovation institutionnelle ?

Point méthode et description des outils de l'analyse de l'innovation institutionnelle

« Le thème de l'innovation est omniprésent dans le discours social contemporain, pour des raisons à la fois culturelles et idéologiques » (Bonny et Giuliani, 2012). L'innovation se trouve être, de fait, le fer de lance de la politique menée par la Maire de Paris, Anne Hidalgo, dans tous les domaines. Si dans la suite de l'analyse la question du genre sera envisagée comme un vecteur potentiel d'innovation urbaine (Cf. partie 2), il s'agit ici d'analyser le contexte parisien d'émergence de la prise en compte du genre dans l'aménagement, en interrogeant le degré d'influence et d'efficacité des préconisations liées au *gender mainstreaming*, en tant qu'« innovation institutionnelle ». La grille de lecture utilisée pour analyser l'appropriation du *gender mainstreaming* à Paris sera celle proposée par Yves Bonny et Frédérique Giuliani qui considèrent l'innovation comme le moyen d'« identifier [ou non] une dimension de nouveauté dans la configuration des rapports sociaux [...] et d'enquêter sur l'inscription durable ou non de ce nouveau monde social examiné ». La question du genre étant une préoccupation assez récente à Paris,¹ les conclusions proposées quant à « l'inscription durable » des transformations institutionnelles et sociales ne pourront être que partielles. Mobiliser la notion d'innovation institutionnelle permettra néanmoins de mettre en lumière « la dynamique des rapports sociaux face à la nouveauté apparue quelque part » (Bonny et Giuliani, 2012).

Encadré 3 : Point Méthode – innovation institutionnelle

Comme nous l'avons précisé dans la partie 1.I.B, le *gender mainstreaming* constitue un nouveau paradigme dans la manière de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, et cette approche

intégrée suggère une transformation de l'élaboration des politiques en général. Dans la feuille de route qu'elle a confiée à son adjointe à l'égalité femmes hommes, la maire de Paris a insisté sur l'intérêt de parvenir à « *une approche globale et concertée [...] pour que l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations ne soient pas des suppléments d'âmes de nos actions, mais se retrouvent bien au cœur de nos décisions* ». L'injonction à la transversalité peut ainsi constituer une innovation institutionnelle dans la mesure où cela propose une reconfiguration des processus institutionnels des institutions publiques. Pour les acteur·rice·s interrogé·e·s, l'approche intégrée et transversale est davantage perçue « *comme un idéal type que comme quelque chose qui existe réellement* »³⁵. La personne chargée de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert considère que l'importante segmentation par domaine d'interventions des administrations françaises et parisiennes, représente un frein à l'application des logiques de *mainstreaming* :

« De fait, le propre d'une politique intégrée, c'est d'être transversale et donc, venir irriguer, comme on l'a dit, chacun des domaines de compétence. Donc à partir du moment où le système est organisé de façon très segmentée entre thématiques [...] la compartimentation même de l'administration et du politique fait qu'il est vraiment difficile de pouvoir... enfin, je veux pas me montrer puriste hein, mais il y a pas de réelle politique intégrée. »

(Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert)

La ville de Paris est en effet « *une entreprise gigantesque* »³⁶ de 55 000 personnes où chaque direction est une entité plus ou moins imperméable, et la communication entre les services reste compliquée. L'on retrouve tout de même dans le processus d'élaboration du guide référentiel Genre et Espace Public de la ville de Paris la volonté de transversalité présente dans l'idée de *mainstreaming*. Il est d'ailleurs précisé au début du guide que : « *Il s'agit de développer une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes* » (ou *une approche intégrée du genre*), *pour en faire une stratégie transversale pour toute la municipalité* »³⁷. Et, de fait, il est réalisé à l'initiative du Secrétariat général de la ville de Paris, et en particulier de la chargée de projet égalité femmes hommes et lutte contre les violences au SEII. Pour son élaboration, la chargée de projet a réuni autour d'elle différentes directions de la ville de Paris - la Direction de l'urbanisme (DU), la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), la Mission Programmation Aménagement Valorisation de l'espace public parisien (Mission PAVEX), la Direction Démocratie Citoyens Territoire (DDCT) et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS). Des ateliers ont été organisés en interne, avec une centaine de fonctionnaires des différentes

³⁵ Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

³⁶ Entretien avec une doctorante en géographie sur les questions de genre

³⁷ Guide référentiel Genre et Espace Public de la ville de Paris, 2016 p.7

directions, afin que la thématique du genre soit introduite dans les réflexions menées par chaque service. La chargée de projet poursuit actuellement son travail de diffusion de la question genre et espace public au sein de la ville de Paris, et le 30 mai 2017, lors de "l'université des cadres" qui se tient sur trois jours, une demi-journée a été consacrée au thème Genre et Espace Public, dans l'objectif de former et sensibiliser l'ensemble des cadres de la ville de Paris. Sa stratégie s'inscrit ainsi dans une perspective de transversalité, avec la volonté que le sujet puisse être intégré dans toutes les directions techniques de la ville. Au cours de l'entretien qu'elle a bien voulu m'accorder, elle m'explique que, pour elle, l'Europe est un moteur sur la question de l'égalité femmes-hommes depuis 1980, et qu'elle a joué un rôle majeur en finançant et en défendant des projets. Elle a elle-même été "bercée par le *gender mainstreaming*" dès le début de sa carrière, dans le poste qu'elle a occupé durant quatre années à la délégation des droits des femmes en Rhône-Alpes, un poste qui était d'ailleurs financé par l'Union européenne. Par la suite, sa mission au Conseil régional de Rhône-Alpes, sur un programme « Plan d'égalité transversal », l'a particulièrement sensibilisée aux « *directives européennes que le Conseil de l'Europe avait mises au point, sur les modalités de l'approche gender mainstreaming, l'approche intégrée du genre, la prise en compte du genre dans les politiques publiques, l'approche spécifique, toute cette méthodologie et ses outils* »³⁸. Elle tente à présent d'appliquer ces outils et de poursuivre cette expérience dans sa mission au SEII. On constate d'ailleurs que les logiques de transversalité et d'échanges inter-service commencent à se généraliser au sein de la Mairie de Paris dans le traitement de différents problèmes publics. C'est le cas, par exemple, dans l'élaboration du plan piéton. Une chargée de projet à la DVD m'explique :

« Le piéton en fait c'est très large, ça concerne tout le monde. Ça concerne la petite enfance, le commerce, c'est des affaires économiques, voilà, en fait on s'est rendu compte que c'était transversal, donc on a mis en place des ateliers dans lesquels sont venues ces différentes directions de la ville, et on avait invité plus largement... Il y avait l'Etat, il y avait les associations etc. »
(Entretien avec une chargée de projet, DVD)

La chargée de projet de la SEII à l'initiative du guide se situe au cœur de l'administration publique parisienne et son engagement est largement soutenu par un dense réseau d'associations qui ont mis leur expertise au service du guide. Ce dernier est en effet enrichi par des encadrés et des notes méthodologiques rédigées par les associations et les expert·e·s partenaires. La co-fondatrice de l'association Genre et Ville, a ainsi présenté la méthodologie des « marches sensibles » mise au point par son association ; La fondatrice de l'association A Place Egale, s'est chargée d'expliquer ce qu'était le « droit à la ville » dans l'introduction de la demi-journée consacrée au genre lors de

³⁸ Entretien avec la chargée de projet du SEII

l' « université des cadres »; et un extrait d'un article d'Edith Maruéjols, géographe du genre, est destiné à illustrer l'usage différencié des terrains de jeux par les enfants, par exemple.

La chargée de projet du SEII tente ainsi de remplir « *l'une des conditions majeures de réussite [...] la capacité à mener un « travail à la frontière » et à transformer l'institution « par imprégnation », par petites touches* » (Purenne et Wuilleumier, 2012). Pour ce faire, elle a constitué son groupe de travail parmi ses connaissances et grâce au bouche-à-oreille, en suscitant petit à petit, des interrogations sur le genre chez les acteur-ric-e-s de l'aménagement. La doctorante en géographie rencontrée explique prudemment - puisqu'il s'agit du sujet de thèse sur lequel elle travaille actuellement - que « *il y a un réseau de personnes dans la mairie qui s'est constitué au cours des journées de sensibilisation et [la chargée de projet du SEII en charge du guide] s'est fait des alliés, des contacts au sein de certains services* », ce que confirme la stagiaire du SEII qui était en stage au moment de l'élaboration du guide. D'autres acteur-ric-e-s ont rejoint l'équipe travaillant sur le guide au fur et à mesure de sa progression. Le chef de projet urbain à la DU que j'ai rencontré, s'est lui-même rallié au guide lorsque, dans le cadre du projet de la Porte de Montreuil dont il était en charge, il a été confronté aux questions posées par le traitement du genre, et parce qu'il avait entendu parler du projet du SEII par l'intermédiaire de sa supérieure. Ainsi, nous remarquons que la thématique du genre semble se diffuser au sein de la mairie de Paris de proche en proche, et de façon incrémentale.

Il est encore trop tôt pour avoir le recul qui permettra d'évaluer la durabilité de l'innovation amorcée par la chargée de mission du SEII. L'on peut tout de même relever qu'un critère « genre » a été inclus par la mairie de Paris - et par la mission PAVEX en particulier - dans l'appel d'offres du projet « 7 places ». Ceci témoigne-t-il du début de l'institutionnalisation du critère genre dans les projets de la mairie ? Le responsable de la mission PAVEX nous explique que la généralisation de ce critère serait la consécration de la prise en compte du genre dans l'aménagement. En effet, si l'adjoint à l'urbanisme décidait d'inclure systématiquement le genre comme un critère contraignant dans les appels d'offres, les sociétés privées seraient alors forcées de le prendre en compte dans leurs offres de services. Cependant, au cours de l'entretien avec la conseillère innovation et attractivité de Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme, je constate qu'elle reste assez évasive quant à une potentielle généralisation de l'inclusion du genre dans tous les appels d'offres de la ville.

III.B. Un portage politique important, condition nécessaire pour une légitimité indispensable

La maire de Paris Anne Hidalgo et son équipe sont très impliquées dans les sujets d'égalité entre les hommes et les femmes. Il est important de rappeler qu'Anne Hidalgo a été l'adjointe à l'égalité entre

les hommes et les femmes lors de la mandature de Bertrand Delanoë. Elle est actuellement présidente du comité pour l'égalité de genre du Réseau Mondial des villes, gouvernements locaux et régionaux (CGLU). Au cours d'un entretien, la cheffe de cabinet de l'adjointe à l'égalité femmes hommes, Hélène Bidard, et la conseillère chargée de l'égalité femmes hommes au cabinet de la maire de Paris, témoignent de la volonté politique d'Anne Hidalgo de porter les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sur le devant de la scène politique :

« Ce que je pense qui est intéressant dans le positionnement de la maire, c'est qu'elle le prend pas par le petit bout de la lorgnette [en parlant des questions d'égalité femmes hommes] mais en ce que ça implique en termes de gestion de la collectivité, partenariat avec les institutions ; elle le prend vraiment comme un enjeu au même niveau que l'enjeu environnemental, ces grandes questions qui se posent aujourd'hui. Pour elle, c'est un des enjeux de progrès de développement des villes, c'est plutôt enrichissant, et pour nous, et pour le travail avec les autres partenaires. »

(cheffe de cabinet d'Hélène Bidard adjointe égalité femmes hommes)

Même s'il n'est pas fait explicitement mention de la thématique « Genre et Espace Public » dans la feuille de route d'Hélène Bidard, la Mairie de Paris assure se sentir particulièrement impliquée sur ces questions, et certain.e.s élu.e.s se saisissent du sujet, notamment Hélène Bidard qui ouvre la séance du séminaire « Genre et Espace Public » de l'Université des Cadres à Paris, le 30 mai dernier, en insistant sur la nécessité de construire une ville de demain qui s'adaptera à toutes et à tous et de favoriser le vivre ensemble ainsi que la démocratie citoyenne. Elle revient sur le travail du SEII au cours des trois dernières années en présentant le guide référentiel Genre et Espace Public qui permet, dit-elle, « d'aider à s'ouvrir à des questionnement nouveaux »³⁹, de sensibiliser, mais aussi de convaincre. Il faut ici souligner que le guide de la ville de Paris bénéficie d'un portage politique important, et ce, depuis le début de son élaboration. La conseillère chargée de l'égalité femmes hommes au cabinet de la maire de Paris rappelle au cours de l'entretien qu'« il y avait cette volonté de la maire de faire évoluer la ville, et c'est la conjonction de ces deux éléments-là (égalité femmes hommes et innovation urbaine) qui fait que ça devient constitutif de la ville de Paris dans les années à venir ». Elle précisera même, à la fin de notre entretien : « c'est clair pour tout le monde que c'est une volonté de la maire, c'est même pas négociable ». La chargée de mission à l'origine du guide à l'initiative du guide, reconnaît l'impulsion politique apportée par l'adjointe à l'égalité et par Anne Hidalgo elle-même : « Anne Hidalgo a signé l'éditorial du guide, et elle y tenait, elle tenait à ce que ce soit elle qui mette son soutien entier et plein à ce sujet »⁴⁰.

³⁹ Propos recueillis lors de la demi-journée Genre et Espace Public de l'université des cadres le 30 mai 2017.

⁴⁰ Entretien avec la chargée de mission du SEII

Au cours de la demi-journée de formation des cadres de la ville de Paris, organisée par le CNFPT et le SEII, la socio-ethnologue et co-fondatrice de l'association Genre et Ville, souligne l'importance symbolique de cette matinée de sensibilisation consacrée au thème « Genre et Espace Public ». Selon elle, le frein principal à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité est le manque de légitimité de ces questions. Or, le fait que la thématique fasse partie intégrante du programme de l'université des cadres témoigne de l'attention politique accordée à l'heure actuelle à l'égalité femmes hommes sur les territoires urbains. Si l'on se réfère au cadrage théorique de l'approche cognitive, une politique publique n'a de sens que si elle repose sur un large accord social, voire même sur un consensus, résultant d'un travail de persuasion et de conversion réalisé par des **acteurs** partageant une même vision du monde. Le succès d'une politique publique dépendrait ainsi de l'imposition ou non d'une certaine « hégémonie », soit de la mise en place d'un processus de gestion de l'action publique accepté par le plus grand nombre.⁴¹

La personne en charge de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité femmes hommes au Centre Hubertine Auclert, explique que le portage politique est une des clés de réussite d'une politique locale d'égalité. Le Centre Hubertine Auclert a en effet conduit, en juin 2013, une étude auprès de 30 collectivités territoriales françaises sur les politiques locales d'égalité qu'elles avaient mises en place. Cette démarche a permis de mettre en lumière un « triptyque magique »⁴², soit trois conditions primordiales pour réussir l'implantation d'une politique d'égalité femmes-hommes : une ligne budgétaire propre, un élu.e chargé.e de la politique d'égalité au sein de l'exécutif, un équivalent temps-plein formé sur l'égalité femmes-hommes. Le responsable de la mission PAVEX, confirme l'aide précieuse qu'a représenté le soutien de la maire de Paris et de son adjointe dans ce « *combat absolu pour arriver à faire entendre aux services, dans toute la chaîne de processus de transformation de la ville, de création de la ville, que le genre doit être pris en compte* ». Et pour la chargée de mission du SEII à l'initiative du guide, c'est le portage politique qui « *a donné vraiment le point de départ d'un travail beaucoup plus approfondi* ». Ces éléments participent ainsi d'une quête de légitimité, ce que Pierre Muller appelle la « médiation »⁴³.

Malgré ces avancées, la question de la prise en compte du genre reste controversée au sein des services techniques de la mairie de Paris. Et même si le genre commence à devenir un critère contraignant dans les appels d'offres, comme dans le projet 7 places, les collectifs d'aménageur·se·s ont du mal à

⁴¹ Cours d'analyse des politiques publiques, l'approche cognitive.

⁴² « Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes ». Centre Hubertine Auclert. http://www.perfegal.fr/wp-content/uploads/2014/12/Guide_CT_1_hubertine_web.pdf consulté le 20 mai 2017.

⁴³ « La médiation est le fait de groupes divers qui participent à la diffusion de la norme dominante et donc à sa légitimation » (Cours d'analyse des politiques publiques, l'approche cognitive).

se sentir impliqués dans cette évolution. Cette attitude peut s'expliquer par le déficit de légitimité pointé par la co-fondatrice de l'association Genre et Ville, et socio-ethnologue, lors de son intervention : les collectifs auraient tendance à considérer que le sujet n'est pas légitime, qu'il est du moins secondaire. Elle rappelle en outre, que la "légitimité" n'est pas toujours synonyme de "légalité" et que le caractère contraignant n'est pas toujours suffisant :

« On est normalement dans l'obligation de produire des statistiques sexuées, mais malheureusement, elles ne sont pas produites, et quand elles sont produites, elles ne sont pas suffisamment analysées. Donc ça demande encore toute une qualification, un renforcement des compétences. On tombe dans un contexte de déficit, de baisse des budgets, donc tout le monde est un peu sur des charbons ardents sur le fait d'arriver à maintenir son budget, alors bon, nous quand on arrive en disant : "Oui mais alors les femmes, les hommes vous avez compté ?" ils sont un peu "heu bon, écoutez, vous comprendrez que c'est pas notre priorité". Alors on insiste : "c'est pas une question de priorité, c'est une question d'application de la loi" ».
(Entretien avec la co-fondatrice de l'association Genre et Ville)

Il est donc nécessaire de convaincre car « *la légitimité nécessite le consentement des membres du groupe* »⁴⁴ et, force est de constater que certain·e·s acteur·rice·s de l'aménagement de la ville de Paris ne sont pas encore convaincu·e·s du bien-fondé de l'intégration du genre dans les questions d'aménagement. Un entretien commun avec une cheffe de projet à la Direction de la voirie et du déplacement et la responsable du plan piéton - qui ont toutes deux suivi l'élaboration du guide - a révélé les réticences à prendre en compte le genre comme un critère à part entière dans l'aménagement (cf. 3.I.B). Le portage politique participe donc au processus de légitimation⁴⁵ et permet de lever certains impensés relatifs au genre dans l'aménagement, mais semble représenter davantage une condition nécessaire qu'une condition suffisante, comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

⁴⁴ Propos recueillis lors de la demi-journée Genre et Espace Public de l'université des cadres le 30 mai 2017.

⁴⁵ « La légitimation suppose la revendication entretenue par les gouvernants ou les acteurs dominants (dans un secteur ou sur un territoire) d'un ordre présenté comme légitime [...] Cette activité de construction et de légitimation des problèmes publics peut s'appuyer sur le travail de définition et de revendication de groupes particuliers ». (Dictionnaire des politiques publiques, Boussaguet Jacquot et Ravinet, 2014, p. 339).

Conclusion partielle

Le processus d'émergence de la question du genre dans l'aménagement urbain relève donc d'une démarche « top down » (ou descendante) – où le poids des recommandations des institutions européennes et le cadre législatif national jouent en la faveur d'une prise en compte globale de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'action publique – appuyés par des réseaux de femmes qui veillent à l'institutionnalisation et la mise en œuvre concrète des recommandations. Le *gender mainstreaming*, ou « approche intégrée de l'égalité », est devenu, depuis les années 1990, la nouvelle façon de traiter la question du genre dans les politiques publiques, se substituant peu à peu aux approches spécifiques traditionnelles. Malgré son caractère non contraignant, cette nouvelle démarche tend à s'imposer au sein des institutions et organisations supra-nationales comme la Commission Européenne, l'ONU ou l'UNESCO. A l'échelle nationale, malgré l'universalisme républicain et la crainte de certain·e·s acteur·rice·s institutionnel·le·s qui envisagent le *gender mainstreaming* comme la victoire du particularisme, un cadre législatif contraignant se met en place. Soutenue par des élu·e·s engagé·e·s pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la prise en compte du genre tente de s'immiscer au sein de l'action publique parisienne. Le besoin de légitimation constant de cette question représente un frein majeur à son institutionnalisation pleine et entière et demande une mobilisation quasi-permanente des acteur·rice·s défenseur·se·s de cette question.

PARTIE 2 : Le genre, un moteur de l'innovation urbaine ?

Les villes actuelles sont en mutation et les urbanistes et les dirigeants politiques reconnaissent le besoin « d'adapter la profession et les théories d'urbanisme aux nouvelles conditions démographiques et environnementales » (Tummers, 2015, p77). La ville durable a initié un changement de paradigme dans la façon de faire la ville (Clerc et *al*, 2008). Les élu·e·s et les aménageur·se·s de la ville de Paris se lancent depuis quelques années dans la course à l'innovation. D'après Lidewij Tummers, enseignante-chercheuse en urbanisme à l'Université d'architecture de Delft, le genre peut constituer une entrée innovante qui permettrait de produire de meilleurs cadres de vie pour tou·te·s les habitant·e·s de la ville (Tummers, 2015). Elle cite même Alexander Cuthbert, professeur d'urbanisme à UNSW Asie, qui « va jusqu'à évoquer un changement de paradigme, comparable à celui qui est requis depuis les années 2000 pour aller vers un développement durable » (Tummers, 2015, p.77).

La ville de Paris connaît aujourd'hui d'important changement de son paysage urbain. De grands projets de réaménagement visant à dynamiser la capitale, améliorer son cadre de vie et l'imposer sur la scène internationale comme vitrine de l'innovation sont initiés au cœur de Paris. Le renouveau des pratiques urbaines parisiennes tient à la volonté de revaloriser la ville par les usages et de travailler au plus proche avec les habitant·e·s. Si certain·e·s y voit l'opportunité de créer du vivre ensemble et d'améliorer le quotidien des habitant·e·s, d'autres envisagent l'innovation comme le moyen de renforcer l'attractivité territoriale du territoire. Le caractère moteur du critère genre dans l'aménagement et son efficacité dépendent donc de la perspective dans laquelle se placent les acteur·rice·s qui fabriquent la ville. Pourtant, l'entrée par le genre participe à la valorisation de la diversité des habitant·e·s et fait émerger de nouvelles façons de penser et donc de construire la ville. La mairie de Paris a choisi d'encourager l'intégration du genre à travers un guide de bonnes pratiques à destination de toutes les personnes qui participent à l'aménagement et à l'animation de l'espace public. Cette approche standardisée peut cependant contraster avec la quête d'innovation dans laquelle s'est lancée la capitale.

I. L'injonction à l'innovation urbaine, vecteur d'un changement de paradigme de l'aménagement contemporain

La maire de Paris, Anne Hidalgo, se lance depuis quelques années dans de vastes projets de réaménagement urbain avec pour mot d'ordre : l'innovation. Tous les acteurs de l'aménagement de la ville – élus, directions techniques, bureaux d'études – se saisissent donc de cette question et expérimentent de nouvelles pratiques, que ce soit à travers les usages, la participation citoyenne ou la mise à contribution de start-up et de la sphère privée. Toutes ces approches ne permettent cependant pas d'évaluer de la même manière le genre comme un outil d'aménagement innovant efficace.

I.A L'innovation urbaine au cœur des projets d'aménagement de Paris

« Une ville comme Paris doit être capable de se réinventer à chaque instant »⁴⁶, c'est le challenge qu'entend relever l'actuelle maire de Paris, Anne Hidalgo, pendant son mandat. En 2014, elle confie à son adjoint chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, Jean-Louis Missika, la mission de faire de Paris une ville « bienveillante, harmonieuse, durable, intelligente »⁴⁷. Afin de répondre aux défis en matière d'habitat, de densité, de mixité, d'énergie et de protection de l'environnement, la maire de Paris a aussi lancé en 2014 un vaste projet d'aménagement de 23 sites de la capitale : le projet Réinventons Paris doit donner forme à « la métropole du futur [...] et réinventer les manières d'habiter, de travailler, d'échanger et de partager Paris ».

L'appel à projets « Réinventer Paris » doit vous permettre d'expérimenter et de concrétiser l'étendue des innovations dont Paris a besoin. Loin de concerner la seule audace architecturale, vos projets pourront adresser l'innovation dans toutes ses dimensions. L'objectif n'est pas d'innover sur tous les fronts, mais de rechercher, sur chaque site, en quoi l'innovation est la plus pertinente pour faire émerger des solutions de pointe. [...] Enfin, innover c'est autant faire autre chose que faire autrement : l'ensemble de la conception des projets peut être source d'innovation »

(Jean-Louis Missika, adjoint chargé de l'urbanisme)⁴⁸.

Ce projet sera le début d'une série « d'appels à projets innovants », parmi lesquels l'on peut citer le projet Réinventons Nos Places – ou projet 7 Places – lancé en juin 2015, ainsi que le projet Réinventons Paris II qui s'attèle à l'aménagement des souterrains de la ville de Paris. Le chargé de

⁴⁶Communiqué de la maire de Paris, Anne Hidalgo, au sujet du projet Réinventons Paris, <http://www.reinventer.paris/2015-2016/> consulté le 2 juin 2017

⁴⁷ Feuille de route de Jean-Louis Missika du 16 mai 2014 à Paris.

⁴⁸ <http://www.reinventer.paris/2015-2016/>

projet à la direction de l'urbanisme, commente : « *l'impulsion politique, elle était plutôt là pour essayer de faire muter rapidement ces sites mais aussi essayer d'en faire un peu une vitrine de l'innovation* »⁴⁹. Les élus ont à cœur de transformer la capitale en la plaçant à l'avant-garde des innovations urbaines. Les discours ne laissent pas de place au doute sur le sujet :

« Paris a engagé un mouvement inédit de réinvention de son mode de production urbaine. Au sein du tissu urbain parisien, modèle de qualité patrimoniale et de performance en termes d'intensité, de durabilité et de résilience urbaines, les projets issus de Réinventer Paris, Réinventer la Seine et Inventons la Métropole du Grand Paris, imprimeront la marque du XXIème siècle. Leurs multiples innovations contribueront sans la dénaturer à la modernisation de Paris ».⁵⁰

Il s'agit selon Jean-Louis Missika, de faire de l'innovation « dans tous les domaines », et sa conseillère en urbanisme et attractivité, précise au cours de l'entretien, que des incubateurs ont été mis en place par la ville et par son cabinet sur des sujets très variés : « *il y en a un sur la ville durable, un sur les industries créatives, un sur la nourriture. Quand il y a des thématiques d'innovation qui émergent, on essaie de créer un lieu spécial. Donc il y en a sur le tourisme également. Je dirais que l'innovation, maintenant, ça innerve vraiment toutes les politiques publiques parisiennes* ». En ce qui concerne les politiques urbaines, le chargé de projet de la DU explique qu'il s'agit d'innovation en termes de programmation des bâtiments – « *c'est-à-dire ce qu'on va mettre à l'intérieur* »⁵¹ - de valoriser la mixité fonctionnelle au sein d'un même bâtiment en s'assurant que celui-ci soit ouvert sur le quartier et vivant.

L'innovation consiste également en une transformation de la façon de fabriquer la ville et les espaces publics. La maire de Paris souhaite faire la ville de façon plus citoyenne. Selon le responsable de la Mission PAVEX, « *on peut parler de progrès. Et c'est là où elle est forte, parce que c'est difficile à tenir politiquement, c'est qu'elle propose quand même aux gens de mettre une politique en place où les gens ont affaire à la cité et où ils peuvent avoir très concrètement une implication* ». En effet, les politiques et les aménageur-se-s de la ville de Paris revendiquent une démarche de co-conception et de co-construction des espaces publics. C'est même l'un des critères inscrits dans les appels d'offres des projets d'aménagement où il est demandé à un groupe pluridisciplinaire de créer un système de rencontres et d'échanges avec les usagers :

« L'idée sur les "7 places" c'est, en amont, d'avoir une maîtrise d'œuvre qui allait à la rencontre des habitants [...] pour essayer de faire remonter les attentes des habitants. Donc, il y a aussi l'innovation un peu en termes de façons de construire l'espace public. »
(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

⁴⁹(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

⁵⁰ <http://www.reinventer.paris/fr/reglement/>

⁵¹ (Entretien avec un chargé de projet de la DU)

La mission PAVEX applique ces méthodes de concertation sur l'ensemble des projets dont elle s'occupe - 7 places, mais aussi Barbès-Chapelle ou la petite ceinture - en envisageant l'expertise d'usage comme une force de production d'espace public : « *c'est plus que ça, c'est comment ils nous accompagnent, eux [les citoyens], pour créer de l'espace dont ils ont besoin et dont ils ont envie* ».

Le chargé de projet de la DU souligne qu'il existe une véritable intention politique de « *faire plus vite et différemment* »⁵², car la majorité des sites de Réinventons Paris avaient déjà fait l'objet de projets par le passé, mais sans succès. Il précise que l'idée de Jean-Louis Missika était d'engager des changements rapides sur du foncier de la ville qui était disponible, mais qu'il était complexe de mettre à disposition.

I.B Entre « urbanisme tactique » pensé par l'usage...

Cette nouvelle façon citoyenne de fabriquer la ville et les espaces publics revient à raisonner en termes d'usage en se basant sur l'existant⁵³. En effet, la conseillère de l'adjoint à l'urbanisme, précise qu'il s'agit moins de se concentrer sur les formes architecturales que sur l'usage et l'existant, ce qui conduit à « une architecture moins iconique »⁵⁴. Aborder un projet d'aménagement par l'usage, c'est ce que le responsable de la mission PAVEX, développe depuis quelques années en partenariat avec une artiste de théâtre et performeuse. Après avoir été mandaté par Bertrand Delanoë pour créer « Paris Plage », ils ont étudié cette manifestation, et, notamment, ont cherché à établir qui venait à Paris Plage et comment les gens s'appropriaient l'espace. Pour eux, la question du corps dans l'espace public est prépondérante et conduit à se poser la question de l'usage :

« J'ai fait une maîtrise d'art plastique et ma question dans les arts plastiques a toujours été le corps, le rituel du corps. J'ai travaillé avec Michel Journiac, l'artiste qui a amené le Body Art en France. Tout ça a toujours été autour du corps, et le corps et l'espace, l'usage. Comment la ville est constituée par l'usage et donc par les corps ».
(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

Ils ont développé toute une méthodologie autour des « cartes sensibles », où il s'agit de cartographier l'espace avec les usagers en faisant figurer leurs représentations et leurs impressions afin de « de comprendre comment fonctionne un espace » et d'établir ce qu'ils appellent des « intrigues de territoire ».

⁵³Entretien avec un chargé de projet de la DU

⁵⁴ Entretien avec la conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme.

Il est important aussi de replacer les projets d'aménagement actuels dans une conjoncture financière compliquée. En effet, « *faire la ville plus vite et différemment* » c'est également « *penser quelque chose qui est raisonnable en termes de dépenses* », précise l'agent de la DU.

« Ce qui nous est demandé c'est d'avoir un peu une économie de projet, c'est penser le projet, enfin le faire évoluer en tenant compte de l'existant. Ça, ça change un peu la manière de faire. [...] l'avantage ensuite de réutiliser l'existant, c'est qu'on peut initier des changements potentiellement plus rapidement ».

(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

La conseillère de l'adjoint à l'urbanisme confirme que le budget alloué pour réaménager les 7 places parisiennes est le même que celui accordé à la seule place de la République. Pour elle, l'idée est donc de partir de l'existant pour expérimenter : « *c'est vraiment de la co-construction parce que, vu qu'on teste, on expérimente, on peut vraiment construire au fur et à mesure, selon les retours des gens* »⁵⁵. Le responsable de la Mission PAVEX, que se qualifie lui-même de scénographe urbain, est d'ailleurs l'un des premiers à développer ce que l'on appelle à la mairie de Paris « l'urbanisme tactique » ou « l'urbanisme temporaire », basé sur de l'expérimentation et de la préfiguration. Il s'agit de « *tester* » des aménagements afin d'analyser comment la population va s'approprier le changement et de « *regarder si ça fonctionne* » explique-t-il au cours de l'entretien. Ce nouvel outil d'aménagement permet ainsi de proposer des projets qui à la fois respectent le budget alloué, et s'étalent sur une échelle temporelle restreinte : « *tout le monde prend conscience qu'il faut être à la petite échelle, temporelle en tout cas, on peut pas juste dire que dans dix ans, il y aura quelque chose* »⁵⁶.

« C'est des tests en fait, plutôt que de mettre beaucoup d'argent sur un aménagement pour lequel on n'est pas sûr d'avoir des résultats satisfaisants, c'est comment faire avec un minimum d'investissement public. C'est à la fois une question d'investissement pour pas gâcher de l'argent et en même temps essayer de modifier le projet en avançant de manière itérative ».

(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

Ce nouvel outil d'aménagement est aujourd'hui utilisé par les professionnel·le·s de la ville de Paris et par les collectifs qui répondent aux appels à projets innovants. Ce sont, d'après la représentante du cabinet de l'adjoint à l'urbanisme, « *des collectifs de la nouvelle génération qui pensent l'urbanisme différemment. [...] des collectifs un peu hybrides avec parfois des architectes, des urbanistes, des paysagistes, et qui se spécialisent justement dans ces projets très collaboratifs, et où ils font beaucoup d'architecture temporaire* ».

⁵⁵ Entretien avec la conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme

⁵⁶ Entretien avec la conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme

Toutefois, le chargé de projet de la DU rencontré souligne les limites de cet urbanisme temporaire. Il faut en effet que la démarche soit comprise par les usagers, qu'ils ne l'interprètent comme une volonté de s'en tenir au minimum, et « *il ne faut pas que le politique remette en question le projet final* »⁵⁷. C'est le risque soulevé également par le responsable de la Mission PAVEX :

« Il faut que les tests des aménagements que tu fais, ça influence vraiment le programme. Et pas genre, c'est en attendant d'avoir le programme qui arrive, ce qui est plutôt le cas en fait. »
(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

On comprend alors que, dans ce contexte de mutation des politiques urbaines et des paradigmes liés à l'aménagement du territoire parisien, la prise en compte du genre puisse être considérée comme un critère innovant pour penser l'aménagement par l'usage, au plus près des citoyen.ne:s et en coopération avec elles et avec eux.

I.C ... et « urbanisme entrepreneurial »⁵⁸

Les innovations urbaines et la volonté de fabriquer une ville de façon collective et citoyenne s'inscrivent également dans un contexte de compétition économique et territoriale. La conseillère innovation et attractivité de Jean-Louis Missika parle à ce sujet de « coopétition »⁵⁹.

« Il y a ce qu'on appelle les classes créatives⁶⁰ qui choisissent un peu la ville où il y a la meilleure qualité de vie, donc il y a souvent tous ces classements "la ville la meilleure pour vivre [...] C'est quelque chose qui compte et ça, ça guide aussi nos politiques. [...] Notre combat pour avoir une meilleure qualité de l'air et pour avoir plus d'espaces publics, on sait que c'est important aussi pour attirer des talents. »
(Conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme)

Comme le précise sa conseillère, la politique Jean-Louis Missika s'appuie sur l'attractivité des « classes créatives »,⁶¹ notion développée par le géographe américain Richard Florida qui est l'objet de controverses. La critique fondamentale porte sur le lien de causalité direct entre la présence de

⁵⁷ Entretien avec un chargé de projet de la DU

⁵⁸ Notion développée par Luxembourg et Messaoudi, 2017.

⁵⁹ La coopétition correspond à une nouvelle doctrine stratégique qui apporte à l'entreprise le double bénéfice procuré par la coopération et par la compétition.

Battista Dagnino Giovanni, Le Roy Frédéric, Yami Saïd, « La dynamique des stratégies de coopétition », *Revue française de gestion*, 2007/7 (n° 176), p. 87-98.

⁶⁰ Notion forgée par Richard Florida.

⁶¹ Selon Richard Florida, géographe américain, il existe une classe créative regroupant ceux qui élaborent de nouvelles idées, techniques, et contenus créatifs (Florida 2012). Il défend la thèse selon laquelle ces créatifs, très mobiles, comparent les villes afin de trouver la meilleure destination où se fixer. Ils seraient très sensibles aux facteurs urbains soft, c'est-à-dire à l'ouverture, la tolérance et la culture. Leur présence étant une garantie de croissance économique et de développement urbain, les collectivités locales doivent se donner les moyens de rendre leur ville désirable et attractive, afin d'atteindre la meilleure compétitivité, dans le contexte actuel de mondialisation. La thèse de Florida et la notion de classe créative ont servi à la mise en oeuvre de politiques publiques par des élus ou des techniciens des politiques urbaines, soucieux de séduire ces flux de population

créatifs, qui engendrerait automatiquement une croissance économique profitable pour tous (Shearmur, 2005)⁶². Au contraire, le risque est de délaissier les populations les plus vulnérables en mettant en place des politiques qui ne profitent qu'à une petite partie de la population, et d'accroître les ségrégations socio-spatiales, du fait, par exemple, de la gentrification. Par ailleurs, l'existence de cette « élite » créative, très mobile, est, aussi contestée car la méthodologie adoptée ne démontre pas clairement que les créatifs sont plus mobiles que le reste de la population (Martin-Brelet et al, 2010)⁶³. Devant l'intérêt qu'accorde l'équipe de Jean-Louis Missika aux classes créatives, son souci d'aménager Paris en vue de les y attirer, une prise en compte attentive par la Direction de l'urbanisme de la question de l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public paraît anecdotique (cf. 3.I.B).

La conseillère innovation et attractivité de l'adjoint à l'urbanisme explique, au début de l'entretien, que l'adjoint actuellement en charge de l'urbanisme, mais aussi du développement économique et de l'attractivité, était sous la mandature de Bertrand Delanoë, en charge de l'enseignement supérieur et de l'innovation. Il s'était alors beaucoup investi dans l'expérimentation et le développement des start-up, et avait créé 100 000 m² d'incubateurs et de lieux d'innovation. C'est cette même volonté que l'on retrouve dans les politiques urbaines qu'il mène aujourd'hui⁶⁴. Sa démarche consiste à faire entrer les start-up dans le monde de l'aménagement et de faire collaborer les promoteurs immobiliers et les urbanistes-architectes aux démarches innovantes.

« Les appels à projets qu'on a lancés ont permis de forcer l'écosystème urbain à travailler beaucoup plus avec les start-up. [...] pour ça, on a organisé des meet-up par exemple, où, en fait, c'étaient les start-up qui tenaient des stands, et les professionnels de l'urbain venaient et se renseignaient sur les start-up, et pas l'inverse »⁶⁵

(Conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme)

L'ambition de Jean-Louis Missika est, d'après sa conseillère, d'en finir avec la dichotomie public-privé où « *il y a le public qui est bien, et il y a le privé que l'on ne regarde pas. Nous, on essaye de stimuler le secteur privé, pour que toutes les opérations faites par le secteur privé soient aussi exemplaires* ».

⁶² Shearmur R., L'Artistocratie mobile du savoir : quelques réflexions sur les théories de R. Florida, 2005, congrès annuel de l'Association d'Economie Politique, Montréal

⁶³ Martin-Brelet H, Grossetti M, Eckert D., Gritsai O, and Kovacs Z, The Spatial Mobility of the 'Creative Class' : a european Perspective, International Journal of Urban and Regional Research, vol. 34, 2010

⁶⁴ Cf. 2.I.A

⁶⁵ Entretien avec la conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint chargé de l'urbanisme

Cependant, cette vision ne fait pas l'unanimité. Selon XL, urbaniste de la mairie de Paris⁶⁶, le privé serait incapable de créer du bien commun. Pour illustrer son affirmation, XL prend l'exemple d'un centre commercial : « *les alentours d'un centre commercial, l'espace commun du centre commercial, il est propre, il est clean tout ça, parce que il y a des gros bras qui vous foutent dehors si jamais vous avez la velléité de ne pas respecter l'injonction de consommer* »⁶⁷. Il considère que la politique menée par Jean-Louis Missika en matière d'urbanisme s'apparente à du « *business* » :

« L'usage pour eux [les entreprises privées], c'est de faire de l'argent. C'est de la privatisation galopante [...] c'est vendre au plus offrant et le plus vite possible pour promouvoir une forme privée de la ville, et qui va générer ensuite un espace public privé ».
(Entretien avec XL, urbaniste de la mairie de Paris)

Ainsi, le cas parisien illustrerait ce que Corinne Luxembourg, géographe, et Dalila Messaoudi, enseignante en géographie, ont appelé « la montée en puissance des stratégies urbaines entrepreneuriales » (Luxembourg et Messaoudi, 2017). Ce qu'elles considèrent comme un « passage à l'entrepreneuralisme » se traduit par la suprématie de la spéculation face à la planification coordonnée ainsi qu'à une attention particulière accordée au rang économique. On retrouverait ainsi dans l'exemple parisien :

*« le discours de la concurrence et du marché, y compris en termes d'image et d'identité, la priorité politique accordée aux enjeux de développement économique et d'attraction d'investissements, de flux et de groupes sociaux favorisés, la transformation du gouvernement local vers des formes organisationnelles de type partenariat public-privé, qui donnent aux acteurs privés un rôle important dans la définition de l'intérêt général de la ville, des priorités, des modes de gestion ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de projets. »*⁶⁸
(Le Galès, 2003)

Au-delà de la volonté de favoriser le vivre-ensemble, l'injonction à l'innovation formulée par le cabinet de Jean-Louis Missika relèverait aussi d'une stratégie économique, ce qui correspond à la feuille de route qu'Anne Hidalgo lui a confiée. L'adjoint est en effet chargé à la fois des missions d'aménagement du territoire et de l'attractivité économique de la capitale.

« Je vous demande de lancer une véritable politique de marque pour Paris, pour promouvoir tout à la fois l'image de la capitale, celle de ses entreprises, de ses centres de recherches, de ses inventeurs et de cet art de vivre et d'entreprendre qui est notre particularité et le cœur de notre rayonnement. »
(Extrait de la feuille de route de Jean-Louis Missika)

⁶⁶ Nous avons fait le choix d'anonymiser, à sa demande, cet interlocuteur.

⁶⁷ Témoignage XL, urbaniste de la mairie de Paris.

⁶⁸ Le Galès P., 2003. Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance. Paris, Presses de sciences po, 2003, p.273

Mais, pour XL, l'urbaniste cité supra, cet « entrepreneurialisme urbain » ne saurait être favorable à la prise en compte du genre dans l'aménagement. Il précise que « *l'innovation ne veut pas dire la qualité et l'équité sociale et genrée* » et considère que le projet Réinventer Paris est un échec du point de vue du genre : « *Ce ne sont que des promoteurs privés, qui vont faire des bâtiments, et eux, ils en ont rien à faire du genre* »⁶⁹. Corinne Luxembourg et Dalila Messaoudi avancent d'ailleurs l'hypothèse que dans ce contexte entrepreneurialiste, la lenteur de la prise en compte du genre dans l'aménagement perdurerait « *jusqu'à ce que la réduction des discriminations de genre soit perçue comme participant des caractères économiquement attractifs attribués aux villes* » (Luxembourg et Messaoudi, 2017, consulté en ligne), ou éventuellement, lorsque les femmes seront envisagées comme « une classe créative ».

⁶⁹ Entretien avec XL, urbaniste de la Ville de Paris.

II. Le genre, critère pour une urbanisation innovante ?

Dans un article présentant les travaux avant-gardistes de Sylvette Denèfle, sociologue, sur la pratique androcentrée de l'espace urbain, Marion Segaud, sociologue, se pose la question de savoir si la femme peut être l'avenir de la ville (Segaud, 2011 p.1). Selon elle, l'urbaniste ne peut encore embrasser les problématiques soulevées par la question du genre dans leur globalité « Lorsque l'urbaniste s'intéresse à la question ce n'est souvent que de manière réductrice et normée, se contentant d'imaginer la présence des femmes dans les espaces publics en mettant en avant leur rôle maternel » (Segaud, 2011, p.1). D'après les acteur·rice·s interrogé·e·s, le critère du genre permet de s'intéresser à la diversité des identités présentes dans l'espace public. Même si tou·te·s ne sont pas convaincu·e·s que l'entrée par le genre est préférable à l'entrée par la diversité, tou·te·s reconnaissent que la parole des femmes est porteuse d'un renouveau qui profite à tous et toutes.

II.A Au-delà de la mixité sociale et fonctionnelle, les femmes portent de nouvelles revendications et renouvellent la vision de l'urbanisme

Adopter les « lunettes du genre » permettrait de « revisiter la ville » (Louargant 2017) et d'exercer un regard critique sur les projets urbains d'hier. Si, comme l'explique Lidewij Tummers, enseignante-chercheuse en urbanisme à l'Université d'architecture de Delft, « *le genre appliqué à l'urbanisme se trouve dans une phase de transition, où la théorie est en avance sur la pratique, et s'applique surtout à réévaluer les expériences du XXe siècle* » (Tummers 2017), les actions urbanistiques récemment menées par la ville de Paris, peuvent nous laisser penser que la réflexion sur le genre permet d'ores et déjà de renouveler les pratiques urbaines. Cela semble être le point de vue de certain·e·s des acteur·rice·s interrogé·e·s.

Le chargé de projet urbain à la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris, rapporte que, lors d'une de ses missions précédentes sur les éco-quartiers, la thématique du genre n'était pas une préoccupation : « *Quand on était sur le social, systématiquement en 2008, c'était de la mixité fonctionnelle. [...] la réflexion sur le vivre ensemble était la partie pauvre de la partie où on créait de la mixité fonctionnelle* »⁷⁰. Si l'on se réfère sur ce point à L. Tummers, avec le genre, « *les plans d'urbanisme ne peuvent plus être interprétés sous le seul angle des catégories fonctionnelles* »

⁷⁰ Entretien avec un chargé de projet de la DU

(Tummers, 2015 p.69). Les retours d'expériences réalisés par l'ANRU dans les années 2008 sur le projet national de renouvellement urbain pointent de telles lacunes en matière de vivre ensemble et c'est ce qui a participé, selon ce chargé de projet, à changer la manière de faire la ville.

Comme nous l'avons évoqué dans la partie 2.I, l'aménagement parisien se tourne aujourd'hui vers la prise en compte de l'usage et des méthodes participatives de co-construction pour aménager les espaces publics. Il est intéressant d'étudier l'évolution de la place des femmes dans ces réflexions participatives et leur contribution au débat. Le chargé de projet à la DU rencontré travaille actuellement sur un projet urbain porte de Montreuil : il s'agit de réorganiser l'espace en créant un franchissement, de revaloriser l'emplacement où se trouve le marché aux puces ainsi que les terrains de sport situés à proximité. La question de l'usage est donc primordiale et une large phase de concertation est organisée depuis deux ans, avec des ateliers de concertation ainsi que l'organisation de marches exploratoires impliquant les usagers. Et c'est à l'occasion de la phase de concertation que ce chargé de projet et son équipe ont pris conscience du rôle particulier joué par les femmes : « *la question de l'usage – qu'est-ce qu'on fait de l'espace public ? – c'est majoritairement des femmes qui portaient ce message-là* »⁷¹. Ces propos font écho à l'analyse développée par Lidewij Tummers qui associe ce qu'elle appelle « un urbanisme féministe » à l'identification des « besoins des femmes » et à la nécessité de les combler. Ils vont même au-delà de cette analyse, car selon l'agent de la DU, l'inclusion des femmes dans les discussions et les processus d'élaboration de l'espace public permettrait d'adopter une vision plus large et englobante des besoins des citoyen-ne-s. Une preuve en serait donnée par l'exemple de la revalorisation de "la ceinture verte sportive faite pour les loisirs". Il se trouve que les discussions autour du sujet étaient principalement portées par les parents d'élèves, qui étaient majoritairement des mères de famille. Or, il a été constaté que les femmes orientaient les débats sur des thématiques « *vie quotidienne [...] même pas forcément la place de la femme, mais la place de la famille, je dirais presque* »⁷², ce qui renvoie à la notion de *care*. Selon lui, le regard des femmes est « *bienveillant sur l'ensemble de la société* » et apporte ainsi une véritable valeur ajoutée :

« Moi je trouvais ça intéressant, c'est que quand on avait des hommes au sein du groupe, ils avaient pas forcément ce regard-là, ils avaient un regard critique sur la saleté, sur la propreté, sur « cet espace-là, il sert à rien », mais ils n'avaient pas la prospective « cet espace-là, il sert à rien, mais à quoi il pourrait servir et pour qui ? » alors que les femmes l'avaient. Je pense que c'est aussi la façon d'aborder le projet qui est différente entre un homme et une femme, clairement. Enfin, il y a des études là-dessus, on pense pas de la même manière, on ne se projette pas de la même manière »
(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

⁷¹ (Entretien avec un chargé de projet de la DU)

⁷² (Entretien avec un chargé de projet de la DU)

Des universitaires américaines, notamment Carol Gilligan⁷³, à l'origine du concept de "care" l'ont d'abord défini comme un sentiment moral. Elles ont mené une réflexion sur la prise en charge, le plus souvent par des femmes, des personnes les plus vulnérables. Joan Tronto, l'associe davantage à une éthique et à des pratiques et donne une définition de ce concept de psychologie sociale.

*« Au niveau plus général, nous suggérons que le care soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-même et notre environnement, tous les éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. »
(Joan Tronto, 2009, p.143 cité dans Mozziconacci, 2017)*

Cette dimension « bienveillante » inclurait le « fait de se soucier de », « de prendre en charge », « de prendre soin », et aussi « de recevoir le soin », quatre critères qui correspondent aux quatre phases du *care* (Mozziconacci, 2017). Ce qui, d'après le chargé de projet de la DU, donne une nouvelle dimension à la concertation et aux problématiques urbaines qui se consacrent désormais à l'usage. Cependant, cette approche de la valorisation du genre dans les politiques d'aménagement est controversée et souvent ramenée à sa « dimension essentialiste [...] en pouvant laisser penser que les femmes sont « par nature » destinées au care »⁷⁴. La critique essentialiste est au cœur du débat de la gestion de politique urbaine genrée :

« Tous les élus qui essaient de mener des politiques en prenant en compte ces questions le font au nom des luttes contre les discriminations, au nom de la cohésion sociale, au nom de l'égalité des droits, où on voit bien que c'est la prise en compte de cette façon de penser les choses qui va se faire et je dois dire que, beaucoup plus difficilement – et quand je dis ça, c'est un euphémisme – on va entendre que c'est au nom d'une remise en question des assignations de rôles de sexe. »⁷⁵

Ainsi, attribuer aux femmes une qualité particulière en matière d'aménagement, d'organisation ou d'intérêt général reviendrait à reproduire des modèles et des stéréotypes sexués « et une femme qui se mettrait à transgresser en pensant à autre chose que, je ne sais pas quoi, les choses qui concernent les femmes selon les stéréotypes de genre, ne serait plus du tout bienvenue dans le paysage ». Le discours des acteur-ric-e-s, qui valorise la théorie du care au cœur du projet d'aménagement renforcerait ainsi le cadre prescriptif et normatif lié aux rapports de genre et « à une essentialisation de la division sexuée du travail et donc des inégalités hommes/femmes »⁷⁶.

Pour la chargée de projet au SEII, les femmes n'apportent pas forcément une vision révolutionnaire ou innovante sur l'espace urbain, mais la nouveauté réside dans leur formulation de préoccupations

⁷³ C. Gilligan, In a Different Voice, 1982

⁷⁴ Dictionnaire genre et science politique, Achin et Bereni, 2013, Les Presses SciencesPo, p.83

⁷⁵ Sylvette Denèfle, « Question 5/5 : Comment la question du genre peut-elle être prise en considération dans les politiques urbaines ? », in *Le genre et la ville*, entretien avec Sylvette Denèfle par Olivier Ratouis pour Métropolitiques, 17 septembre 2010. [Vidéo en ligne].

⁷⁶ Dictionnaire genre et science politique, Achin et Bereni, 2013, Les Presses SciencesPo, p.89

existantes. Elle explique que lors d'une marche exploratoire organisée dans le XIII^e arrondissement de Paris, « *les jeunes filles disent de plus en plus de choses, et petit à petit, on entend une voix, et c'est finalement la voix des femmes qu'on entend, qui finalement n'est pas extrêmement différente de ce qu'on disait jusqu'à maintenant, mais qui est dit autrement, d'une façon audible différemment* ».

II.B Le genre, vecteur d'intégration de la diversité ou simple élément constitutif du critère diversité

Le genre peut donc ouvrir à d'autres questionnements et il permettrait d'adopter une approche plus englobante. Marie-Dominique de Suremain, urbaniste et sociologue, affirmait ainsi au cours d'un séminaire Genre et Espace Public à Paris que « *lorsque les femmes observent et proposent des changements sur l'espace public, cela profite à tout le monde* »⁷⁷. C'est également ce qui est revendiqué dans le guide. Cependant, les mêmes acteur·rice·s parisien·ne·s qui reconnaissent l'intérêt de la prise en compte du genre dans l'urbanisme, s'inquiètent du risque de restreindre les interrogations sur l'usage à la seule prise en compte du genre. Pour le chargé de projet de la DU, il serait préférable de revendiquer la diversité et l'intersectionnalité dans les approches urbaines novatrices :

« Moi, ma vision c'est qu'il faut que ce soit égalitaire pour tous et du coup il faut essayer de prendre toutes ces choses qui gravitent autour de la politique d'aménagement qui sont la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. [...] C'est pas l'égalité entre femmes et hommes qu'il faut regarder, c'est l'égalité au sens large, comment on fait un espace égalitaire, comment ça sert aux personnes âgées, aux plus jeunes etc. [...] C'est comment s'assurer que l'ensemble des franges de la population sont prises en compte dans un projet, mais pas forcément les franges âge, sexe, mais aussi les populations qui travaillent, qui y vivent, qui viennent y travailler etc. C'est toute cette question-là. »

Entretien avec un chargé de projet de la DU

Cette préoccupation est finalement au cœur de la controverse qui anime les discours autour des bienfaits sociaux liés à la prise en compte du genre dans l'aménagement :

*« Certains redoutent que délaisser le « genre » au profit de la « diversité » revienne une fois de plus à obscurcir les inégalités structurelles liées au genre. D'autres, au contraire, font valoir que le genre seul ne rend pas compte de la place des citoyens dans la société. »*⁷⁸

La responsable du *Plan Piéton* à la Direction de la voirie et des déplacements de la ville de Paris, se souvient des désaccords qui s'étaient manifestés au cours d'un séminaire « genre et espace public », tenu en 2014, et qui rassemblait quelques directions de la ville - notamment des équipes des directions locales - et des chercheur·se·s : les équipes de politique de la ville

⁷⁷ Acte du Séminaire « Genre et Espace Public » 2014, p.13.

⁷⁸ Tummers L., Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme, Travail, genre et sociétés, n°33, 2015, p.73

soutenaient que les difficultés d'inclusion dans l'espace public relevaient davantage de problèmes sociaux que de problèmes de genre.

Parmi les acteur·rice·s interrogé·e·s, certain·e·s envisagent la prise en compte du genre comme le moyen de faire une ville adaptée aux besoins et aux aspirations de toutes et tous. C'est d'ailleurs ce que prône le guide référentiel Genre et Espace public, dans lequel Anne Hidalgo conclut son intervention par ces mots : « *Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'impose à nous comme l'extraordinaire opportunité d'un progrès pour tou-te-s* ». L'un des objectifs revendiqués de l'ouvrage est bien de « *mieux répondre aux besoins et demandes de tous et toutes et donc d'améliorer la qualité des services publics* »⁷⁹. D'autres acteur·rice·s de ce guide, comme le chef de projet à la Direction de l'urbanisme, préfèrent « *ne pas juste thématiser sur le genre* ». Même s'il reconnaît que la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes est primordiale, il a préféré, pour le projet Porte de Montreuil, « *mettre la thématique du genre dans la thématique sociologie urbaine et fonctionnement social urbain* » et il « *a demandé à ce que les équipes soient en mesure d'être forces de propositions sur toutes les thématiques de fonctionnement social* »⁸⁰, pour la raison citée précédemment. Les cheffes de projet interrogées à la Direction de la voirie et des déplacements, bien qu'ayant été intégrées dans les ateliers d'élaboration du guide référentiel, se montrent également assez critiques quant à la focalisation sur le critère « genre ». Elles considèrent que « *c'est quand même scandaleux de dire qu'il y a que des femmes capables de dire qu'il ne faut pas un adossement de trottoir pour sa poussette* »⁸¹, ce qui fait écho à la critique essentialiste évoquée dans la partie 2.II.A. Ce sont des femmes qui occupent des postes de décision et participent pleinement aux processus d'aménagement de la ville de Paris, elles ne comprennent donc pas toujours que l'on puisse caractériser un espace urbain comme fait « par et pour les hommes »⁸².

Ces réticences et ces objections, la co-fondatrice de Genre et Ville, qui a participé au guide en tant qu'experte, les a rencontrées au cours des processus de l'élaboration du projet. Elle m'explique avoir remarqué qu'il n'était pas forcément facile de convaincre une urbaniste ou une cheffe de projet, car, dans certains cas, ces femmes n'avaient pas conscience de la dimension androcentrée de l'espace public qu'elles contribuaient à créer ou à aménager :

« Il y a beaucoup de femmes à la Ville de Paris, mais KC est une ingénieure, pardon, mais c'est au sens des formations primaires de l'ingénieur qui est une formation très masculine, avec une pensée très masculine. On a des femmes avec une pensée masculine, en fait. Enfin, quand je dis masculine, dans les normes masculines ».

⁷⁹ Guide référentiel Genre et Espace Public, p.7

⁸⁰ Entretien avec un chargé de projet de la DU

⁸¹ Entretien avec une chargée de projet, DVD

⁸² Raïbaud Y., *La ville faite par et pour les hommes*, Paris, Belin, 2015

(Entretien avec la co-fondatrice de l'association Genre et Ville).

Pourtant, dès 1994, La Charte européenne des Femmes dans la Cité, fruit d'une recherche-action européenne autour du thème "comment réaliser une ville à la mesure des femmes ?" incluait, dans ses douze recommandations, la nécessité d'enseigner la "dimension de genre appliquée à la ville dans les établissements scolaires, les instituts d'architecture et d'urbanisme ainsi que dans les universités", afin de "Promouvoir la formation au genre et à une nouvelle philosophie démocratique".

Les réactions des cheffes de projet peuvent également se lire comme une illustration du paradoxe récurrent du féminisme, comme "le dilemme (ou le paradoxe) de Wollstonecraft", du nom d'une féministe anglaise du XVIIIe, et mis au jour par la théoricienne du politique Carole Pateman. Il souligne les contradictions auxquelles est confronté tout groupe revendiquant l'accès à l'égalité : pour dénoncer une discrimination, il faut mettre en avant le groupe discriminé et donc mettre en avant des différences que l'on tente d'éliminer. Ainsi, en suggérant que seule une femme peut mettre en lumière le besoin d'un adossement de trottoir – parce que c'est elle qui utilise une poussette en ville - le risque est de naturaliser, accentuer, voire légitimer les différences et contribuer ainsi à l'essentialisation du groupe. Sylvette Denèfle, reprenant l'exemple des trottoirs, explique que :

« Dans la réalité on met en oeuvre une politique d'aménagement pour améliorer les conditions de vie des femmes. On pourrait dire après tout, tout le monde va aller au supermarché, ça va améliorer les qualités de vie de tout le monde. Mais non, c'est dans les politiques spécifiques d'action sociale urbaine en faveur des femmes qu'on va trouver ce type de mécanismes. Ça c'est réaliste, parce qu'effectivement, c'est 80% des femmes qui font ça, donc c'est réaliste mais on est à l'intérieur du modèle »⁸³

La chargée de projet au SEII à l'initiative du guide référentiel de Paris, s'inquiète de ces « *autoroutes de la pensée* »⁸⁴ et tente d'expliquer le caractère englobant du genre :

« Souvent, quand on parle de ça, les gens disent : il y a aussi des jeunes, des vieux et justement on y va. C'est ce qui nous incite à regarder de plus près la moitié de la population pour savoir quels sont ses besoins, et les faire venir quoi. [...] c'est essayer de trouver les réponses et essayer de n'oublier personne. En checkant comme ça homme femme, en disant que les femmes sont présentes dans toutes les

⁸³ Sylvette Denèfle, « Question 5/5 : Comment la question du genre peut-elle être prise en considération dans les politiques urbaines ? », in *Le genre et la ville*, entretien avec Sylvette Denèfle par Olivier Ratouis pour Métropolitiques, 17 septembre 2010. [Vidéo en ligne].

⁸⁴ Entretien avec la chargée de projet du SEII

catégories de population, des plus jeunes au plus vieux, alors on va checker comme ça pour parler des SDF par exemple ».
(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

Selon elle le genre est un « moteur » qui permet de créer une dynamique de prise en compte de toutes les vulnérabilités et de mettre en mouvement la machine afin de faire remonter à la surface des impensés⁸⁵.

II.C Un guide référentiel pour faire « faire la ville autrement »

En 2014, un groupe de réflexion autour de la question du genre dans l'aménagement s'est constitué au sein de la mairie de Paris : la chargée de projet au SEII, s'est rapprochée de techniciens du centre de ressources de la politique de la Ville notamment, et a travaillé avec un urbaniste de la Direction de la voirie et des déplacements. Ensemble, ils ont organisé le premier séminaire « Genre et Espace public » en interne. Ce séminaire était l'occasion de réaliser « *une exploration sur la ville et l'égalité entre les femmes et les hommes, tout simplement, pour commencer. Cela a donné lieu à des discussions, des échanges [...] A la fin de ce séminaire, donc 2014, ça a donné envie d'aller plus loin* » explique-t-elle au cours de notre entretien. Un second séminaire s'est tenu en 2015, sous l'impulsion politique de la maire et de son adjointe à l'égalité, Hélène Bidard. Ces deux séminaires ont permis d'établir et d'expliquer aux professionnel-le-s de l'aménagement de la mairie de Paris que « la ville était faite par et pour les hommes » (Yves Raibaud, 2015)⁸⁶.

« Là, on s'est rendu compte que la ville était faite par les hommes et du coup, vite, on s'est rendu compte qu'elle était aussi faite pour les hommes. D'autres études, [...] les travaux d'Yves Raibaud, Edith Maruéjols, Sylvette Denèfle, bon, tous ces gens-là, Claire Hancock du Lab'urba, Genre et Ville... ont montré que les hommes et les femmes, dans la rue et l'espace public, n'ont pas les mêmes comportements, les mêmes façons d'être : les hommes y sont, les femmes y passent. En très résumé. Et du coup, on s'est dit « Est-ce que c'est le souhait de chacun, de chacune ? Est-ce que c'est pas une contrainte qui est faite aux femmes de passer, si elles voulaient y rester, est-ce qu'elles pourraient le faire ou pas, comme les hommes ? Et l'expérience montre que non, c'est pas... c'est pas symétrique. »

(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

Une fois ce constat posé, il s'est agi de réfléchir aux solutions à apporter afin de rendre l'espace urbain plus égalitaire. Le second séminaire s'est tenu au Pavillon de l'Arsenal à Paris, lieu symbolique puisque c'est le Centre d'information, de documentation et d'exposition d'Urbanisme et d'Architecture

⁸⁵ Entretien avec la chargée de projet du SEII

⁸⁶ La citation d'Yves Raibaud est particulièrement pertinente dans le contexte parisien puisque son ouvrage « La ville faite par et pour les hommes » est le livre de référence de l'agent de la SEII à l'initiative du guide qui le diffuse largement au sein de la mairie. Au séminaire Genre et Espace public de l'université des cadres du 30 mai dernier, le livre d'Yves Raibaud était inséré dans la pochette de présentation remise à chacun des participants.

de Paris, ce qui témoigne de la volonté d'inscrire la thématique du genre dans l'histoire de l'aménagement parisien. Dans le programme de présentation du séminaire, qui s'est tenu en octobre 2016 à l'occasion du lancement du guide, il était précisé que le séminaire précédent avait permis de « *rechercher des ressorts pour agir et envisager des pistes d'actions et d'expérimentations à déployer* »⁸⁷.

Ainsi, la démarche de la chargée de mission du SEII et de la mairie de Paris depuis 2014 s'inscrit dans le cadre du questionnement de Lidewij Tummers, dont les travaux font référence sur la question : « *Comment révéler le potentiel du genre, en tant que catégorie d'analyse et outil de planification urbaine, pour ouvrir la voie à un urbanisme novateur ?* » (Tummers, 2017). Ses travaux nourrissent d'ailleurs le débat du séminaire de 2015 :

« Après trente années d'activisme et de recherche, on peut conclure qu'en urbanisme l'émancipation est toujours vue principalement comme une aide aux femmes à mieux assurer les performances qu'on attend d'elles du point de vue de la version moderne du rôle féminin, et comme un « addendum ». Mais dans quelle direction avancer, dès lors que le genre est surtout considéré au titre de l'urbanisme de proximité et généralement accepté comme bénéfique pour tous ? »

(Tummers, Séminaire Genre et Espace Public 2015, cité dans les actes du séminaires fournis par la chargée de projet du SEII)

Il y est également établi que « *L'objet de l'urbanisme et les évolutions dans le développement de territoire sont encore basés en grande partie sur le modèle stéréotypé de la famille des années cinquante, avec un style de vie qui ne correspond plus à la réalité majoritaire* »⁸⁸. Pour la chargée de projet à l'initiative du guide au SEII, il est urgent de « *changer de paradigme pour penser la ville autrement* » et il est établi que « *l'innovation dans les pratiques de l'aménagement par la stratégie de gender mainstreaming, en même temps qu'une représentation plus diversifiée dans les instituts et la participation, sont autant d'urgences pour répondre aux défis de l'urbanisme contemporain* »⁸⁹. Son objectif est donc clair, « *l'enjeu est de faire la ville ensemble une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous* »⁹⁰.

Finalement, pour apporter des réponses concrètes et toucher un large public, la chargée de projet du SEII et les organisateurs des séminaires décident d'élaborer un guide méthodologique, le *Guide*

⁸⁷ Programme du séminaire « Genre et Espace Public » 2016, p.1.

⁸⁸ Acte du Séminaire « Genre et Espace Public » 2015, p.8.

⁸⁹ Acte du Séminaire « Genre et Espace Public » 2015, p.9.

⁹⁰ Acte du Séminaire « Genre et Espace Public » 2015, p.3.

Référentiel « Genre et Espace Public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire ». L'ouvrage a pour objectif « *d'aider à s'ouvrir à des questionnements nouveaux, à réviser ses jugements ou ses modalités d'actions préétablies, afin de permettre un regard nouveau sur l'espace public* »⁹¹. Il se positionne ainsi comme un véritable guide pour un aménagement innovant.

Il est conçu à la fois à destination des urbanistes et des personnes en charge de l'aménagement et de l'animation de la ville. Sa vocation pluridisciplinaire est pour la chargée de projet du SEII en charge du guide une innovation dans la façon d'envisager les projets d'aménagement :

« On ne veut pas s'adresser uniquement aux urbanistes et aux architectes, on veut s'adresser aussi à ceux qui font vivre la ville, faire la ville et faire vivre la ville. Faire vivre, c'est toutes les structures qui sont en lien avec les associations, qui occupent l'espace, la rue, aux enfants, la kermesse, la fête de la musique, les city parcs, les skate parcs, l'usage des espaces publics plus ou moins organisé [...] Et donc, c'est un vaste mouvement. Et c'est pour ça que le guide s'adresse aussi à ceux qui font l'animation, la régulation de l'espace public, dans une volonté de décloisonner. Le collectif⁹², place de la Nation, il m'a dit « C'est pas décloisonné, on a les urbanistes les architectes d'un côté, on fait notre boulot, et puis après on arrivera derrière, mais on les voit pas pour le moment, ceux qui font la ville, les animateurs, les régulateurs les médiateurs, tout ça, on se croise pas, on se connaît pas, donc l'idée, ce serait de changer ça. »

(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

Le guide est réalisé par un groupe de travail composé de chercheur·se·s, d'ingénieur·e·s et aménageur·se·s de la ville de Paris, notamment de la mission PAVEX, de la DU ou de la DVD, et d'associations spécialistes des questions de genre et d'urbanisme. Ces différents acteur·rice·s, organisé·e·s autour de la chargée de projet du SEII et sa stagiaire, ont apporté chacun·e leur expertise⁹³. Le guide est enrichi d'encadrés informatifs et d'illustrations qui en font un document ludique, que l'on s'approprie facilement et qui se situe « *loin des routines professionnelles* »⁹⁴ comme le chargé de mission du Centre Hubertine Auclert. Ce choix de présentation fait dire à la chargée de projet urbain à la DVD rencontrée que « *le guide fonctionne mieux qu'un référentiel de base avec des lignes à cocher. C'est plus un truc qu'on a envie de lire pour découvrir quelque chose, un sujet sur lequel on a entendu parler, ça rend plus curieux* ». La forme du guide et son contenu le placent ainsi à la frontière entre outil de sensibilisation et outil opérationnel d'aménagement⁹⁵.

⁹¹ Guide référentiel « Genre et Espace Public » de la ville de Paris, 2016, p. 8.

⁹² Elle fait référence au collectif « Coloco », une agence d'urbanistes, paysagistes, architectes, en charge du réaménagement de la place de la Nation pour le projet 7 Places à Paris.

⁹³ L'organisation du travail autour de la réalisation du guide sera analysée dans la partie 3.I.B

⁹⁴ Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

⁹⁵ Cf. 2.III.C

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document se propose d'aborder un grand nombre de problématiques urbaines au travers de 5 thématiques : Circuler, Occuper l'espace : flâner, faire du sport, Etre présentes et visibles, Se sentir en sécurité, Participer. Pour chacun des thèmes présentés, des « pistes d'action » sont proposées, comme par exemple, « intégrer un critère genre explicite dans tous les appels à projets, appel d'offres, ce qu'on appelle égaconditionnalité »⁹⁶ pour occuper l'espace, ou « veiller à la présence dans toutes les réunions publiques de personnalités ou d'associations connues pour avoir une approche de genre ou une connaissance sur l'égalité des sexes »⁹⁷ pour participer. Sont également mentionnés des « bonnes pratiques » et des exemples de réalisations étrangères comme le triporteur de Copenhague, qui permet de transporter des enfants sur un vélo, (figure 3) ou la signalétique mixte de Vienne (figure 4).



Figure 3 : Photographie d'un triporteur de Copenhague, Danemark

Source : Guide référentiel Genre et Espace Public p. 24

⁹⁶ Guide référentiel « Genre et Espace Public » de la ville de Paris, 2016, p. 31.

⁹⁷ Guide référentiel « Genre et Espace Public » de la ville de Paris, 2016, p. 20.



Figure 4 Exemple de signalisation générée à Vienne

Source : Camille Martinez

D'après les acteur·rice·s de l'aménagement interrogé·e·s, ces éléments confèrent au guide une portée plutôt opérationnelle : pour le responsable de la mission PAVEX, ce guide est un « *manuel* » qui donne « *des premières pistes de réflexion très concrètes* »⁹⁸ ; La chargée de projet urbain à la DVD apprécie les outils et la méthodologie innovante que propose le guide. Il s'agit cependant d'une première version d'un référentiel, qui devra être complétée et améliorée : « *On a appelé ça "référentiel", c'est pas encore un référentiel [...] c'est plutôt un guide référentiel vers un référentiel qui n'est pas encore construit et qui serait à faire maintenant. Un référentiel qui serait beaucoup plus précis* » explique la chargée de projet au SEII à l'initiative du guide au cours de l'entretien. Le chef de projet à la DU considère également que « *c'est une première version qui vient de sortir, elle devra évoluer, comme tous les référentiels* »⁹⁹.

⁹⁸ Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX

⁹⁹ Entretien avec un chargé de projet de la DU

II. Le Guide Référentiel, entre « bonnes pratiques » et innovation

Une des volontés revendiquées dans le guide référentiel de la ville de Paris est de proposer un modèle urbain innovant, une façon de « faire la ville autrement », ce qui sous-entend de rompre avec les modèles connus et éprouvés. Cependant, l'influence de villes européennes comme Vienne ou Berlin, ainsi que la circulation de « bonnes pratiques » véhiculent l'idée qu'il existe des réalisations urbaines exemplaires dont il faut au moins s'inspirer ou, mieux, reproduire (Arab, 2007). L'on peut donc se demander si en situation d'innovation, proposer un guide référentiel ne relève pas du paradoxe. Ce guide référentiel a-t-il pour véritable vocation de proposer des clés pour un aménagement concret ou n'est-il pas finalement un outil de communication et de sensibilisation ?

III.A La réalisation d'un guide, une approche standardisée par l'influence des villes européennes

Dans le monde de l'aménagement – architecture, génie civil, urbanisme – la notion de « bonnes pratiques » et la circulation des modèles urbains est monnaie courante : « le recours aux expériences des autres est, sans conteste, une démarche ordinaire des acteurs opérationnels de l'aménagement et de l'urbanisme » écrit Nadia Arab, professeure à l'école d'urbanisme de Paris, dans son article « A quoi sert l'expérience des autres ? » paru en 2007. Des congrès, des expositions internationales, des revues scientifiques permettent aux professionnel·le·s de partager leurs techniques et d'élaborer ce que l'on appelle des règles de l'art. Le Pavillon de l'Arsenal à Paris est un lieu symbolique où l'on expose les techniques et les technologies éprouvées de l'aménagement. Ce partage de connaissances connaît d'ailleurs un nouveau souffle avec le volet environnement de la thématique du développement durable. Sur la question du genre et de l'espace public, l'on constate que les villes de Vienne, Berlin et Barcelone – qui proposent depuis quelques années un aménagement inclusif vis-à-vis du genre – ont largement influencé les démarches engagées par la ville de Paris. La chargée de projet du SEII s'est en effet rapprochée de ces villes européennes lorsque la thématique a émergé à la mairie de Paris. Elle explique que lors de son précédent poste à la région Rhône-Alpes, elle avait participé à des rencontres transnationales avec le Danemark, l'Espagne, l'Irlande et l'Autriche et qu'elle avait constaté que ce partage d'expériences était moteur¹⁰⁰. C'est d'ailleurs à partir de ces modèles étrangers que la chargée de projet et son équipe ont décidé de produire un guide référentiel.

¹⁰⁰ (Entretien avec la chargée de projet du SEII)

« Au début, on n'avait pas forcément l'intention de faire un guide, c'est venu petit à petit. J'ai pris connaissance du guide fait par Barcelone, et puis j'ai eu connaissance des actions de la ville de Vienne en Autriche, et puis chemin faisant, des contacts avec Berlin et du coup, au séminaire de 2016, qui était à la Cité de la Mode et du Design, on a invité nos partenaires de ces trois pays, de la Catalogne en Espagne de Vienne en Autriche et de Berlin. »
(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

Le format du guide et son organisation thématique ont donc été inspirés de modèles étrangers considérés comme exemplaires :

« Ce découpage est vraiment issu du travail de Barcelone, on a peut-être un petit peu changé, légèrement, mais enfin, grosso modo c'est quand même issu de Barcelone. [...] Berlin, c'est un partenaire qui s'est rattaché parce que à Berlin, il y a le Sénat, le gouvernement fédéral à Berlin qui a mis au point un groupe de travail sur ce thème-là. Mais Berlin est moins avancé que Vienne sur ce thème-là pour le moment [...] Vienne nous a été très utile, et on cite des expériences qui viennent de Vienne [...] Vienne étant le champion d'Europe sur ce point-là. »
(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

Vienne est effectivement une référence sur la question du genre dans l'espace public. Depuis près de vingt ans, la ville autrichienne applique les logiques de *gender mainstreaming* dans ses principes d'aménagement et a développé le *gender budgeting*¹⁰¹ qui commence à s'implanter à Paris. Le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales au Centre Hubertine Auclert, considère l'antériorité de l'expérience viennoise comme un atout majeur pour la ville de Paris puisque cela fait office de démonstrateur pour les aménageur·se·s réticent·e·s – « tant qu'il y avait cette expérience novatrice à Vienne, ça avait du sens de s'y tourner parce que ça incarnait les choses et ça permettait de les rendre d'autant plus faisables que ça paraît possible »¹⁰². Mais il en souligne aussi les limites. Il estime notamment que l'expérience étrangère n'est pas toujours transférable et qu'il existe des facteurs limitants. Ceux-ci peuvent être d'ordre financier ou administratif ou tout simplement résulter d'un contexte local différent. Mais cela entraîne alors la mise en place de leviers différents pour pouvoir mener à bien une politique d'égalité.

Le chargé de mission du Centre Hubertine Auclert relève par ailleurs le risque de standardisation qui existe dans la circulation de modèles urbains en général :

« Le processus de construction de la métropole implique pour les opérateurs publics de s'inscrire dans des démarches exemplaires, de labellisation, de prospective ou de participation... Ces processus impliquent de standardiser, sous couvert de la consultance, ces vitrines métropolitaines. »

¹⁰¹ Selon la définition d'un groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe, le *gender budgeting* se définit comme étant : "une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes". <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-collectivites-web.pdf> consulté le 20 avril 2017

¹⁰² Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

(Extrait de Louargant, *La ville : quel genre ? Revisiter la ville avec le genre*, 2017, p. 224)

Le guide est un outil standard en aménagement des territoires. De nombreux guides méthodologiques fleurissent ces dernières années sur les éco-quartiers,¹⁰³ par exemple. Et les directions de la mairie de Paris en publient un certain nombre – l’agent de la DU rencontré cite notamment un guide sur l’aménagement et la programmation des jardins, et un guide intitulé « Un référentiel pour l’aménagement durable de la ville de Paris » publié tous les ans depuis 2010. En ce qui concerne la thématique « Genre et Espace Public », Lidewij Tummers précise que les « stratégies genrées » (Tummers, 2015) se résument à quatre approches complémentaires qui peuvent finalement constituer les « règles de l’art » de la prise en compte du genre dans l’urbanisme : la publication de manuels, l’organisation d’un discours interdisciplinaire entre professionnel·le·s, l’installation d’une agence « la ville pour toutes » et l’intensification de la planification. C’est ce qu’entreprend la ville de Paris, tout comme Berlin, Vienne, la Catalogne et les pays scandinaves.

III.B Le guide, reflet du paradoxe de l’aménagement entre « bonnes pratiques » et « innovation »

La démarche standardisée de prise en compte du genre dans l’aménagement par l’utilisation d’un guide pratique et la collaboration avec des villes étrangères dans un contexte parisien de promotion de l’innovation est peut donc paraître paradoxale :

« En somme, si l’on admet avec les théories de l’innovation qu’innover n’est pas reproduire, alors se pose la question de savoir comment concilier un mode de raisonnement créatif indispensable à l’innovation avec la désignation de modèles urbains dits exemplaires. Finalement que faut-il transférer et capitaliser ? Le modèle urbain dit innovant ou le mode de raisonnement, les connaissances et les modes de management qui ont soutenu le processus d’innovation ? »¹⁰⁴

Le chef de projet de la DU n’envisage pas le guide référentiel de la ville de Paris comme une « doctrine ». Il s’agit véritablement pour lui d’un outil qui permet de guider la pensée et de « réinterroger les ambitions, réinterroger les bonnes pratiques »¹⁰⁵ de l’aménagement traditionnel. D’ailleurs, la chargée de projet à la DVD ne considère pas ce guide comme un référentiel à proprement parler. Pour elle, jusqu’à présent, les référentiels se présentaient plutôt sous la forme de tableaux difficilement lisibles où il s’agissait de cocher les étapes et les réalisations effectuées, alors

¹⁰³ <http://www.eco-quartiers.fr/#/fr/les-cles/les-outils-de-sensibilisation/>

¹⁰⁴ Arab N., « À quoi sert l’expérience des autres ? « Bonnes pratiques » et innovation dans l’aménagement urbain », *Espaces et sociétés* 2007/4 (n° 131), p.39

¹⁰⁵ Entretien avec un chargé de projet de la DU

que le guide proposé par le SEII est « *plus un petit truc qu'on a envie de lire pour découvrir quelque chose, un sujet sur lequel on a entendu parler, ça rend plus curieux* »¹⁰⁶.

De plus, le responsable de la Mission PAVEX précise au cours de l'entretien qu'il s'agit d'un guide interne à la ville, qui n'aurait donc pas vocation à être diffusé à l'international comme une vitrine de la politique urbaine genrée de Paris. Pourtant, lors du séminaire Genre et Espace Public en 2016, qui marque le lancement et la présentation publique du guide, étaient invités des représentants des municipalités de Vienne, Barcelone et Berlin. Cette démarche peut laisser penser que sur la thématique Genre et Espace Public, Paris se trouve également dans une position ambivalente de coopération (cf. 2.I.1) avec les villes étrangères : « *Paris a toujours un peu l'ambition et peut-être l'arrogance de mener la course, d'essayer d'être à la pointe de l'innovation pour que d'autres s'en inspirent [...] A la fois on échange plein de bonnes pratiques et puis on sait que les populations sont de plus en plus mobiles, donc, oui, il y a une forme de coopération* »¹⁰⁷ explique la conseillère innovation et attractivité de l'adjoint à l'urbanisme. Selon Nadia Arab, « la rupture avec les « bonnes pratiques » peut être interprétée pour une condition à l'innovation » (Arab, 2007 p.39). Mais ce n'est pas l'avis de la représentante du cabinet de l'adjoint à l'urbanisme qui ajoute que pour surmonter le paradoxe apparent entre échange de modèles standards et promotion de l'innovation, il faut que l'innovation soit toujours adaptée au contexte local. Nadia Arab souligne en effet que « les problèmes urbains sont hétérogènes d'une ville à l'autre et que, loin d'être naturellement donnés, ils relèvent au contraire de l'ordre des choix, des priorités, d'une hiérarchisation, d'un arbitrage selon des situations locales toujours singulières (Offner, 2000) ». Finalement pour la conseillère, innovation ne veut pas dire standardisation :

« La standardisation, c'est toujours un risque, la standardisation de l'architecture, la standardisation de l'espace public, mais innovation ne veut pas dire standardisation. On voit des mouvements communs dans les villes mais ça ne veut pas dire que c'est tout le temps la même chose. Par exemple, toutes les villes partent à la reconquête des abords des fleuves, le fait d'enlever les voitures au bord des fleuves, ça se voit à Lyon, à New York et pour autant c'est pas fait de la même façon. »

(Conseillère innovation et attractivité, Cabinet de l'adjoint à l'urbanisme)

En effet, même lorsqu'ils seront formalisés sous forme de guides méthodologiques, les destinataires n'auront pas forcément les moyens ni les capacités pour mettre en œuvre ces savoir-faire (Arab, 2017). Nadia Arab fait ici la distinction entre les « savoirs [...] qui peuvent circuler indépendamment de leurs producteurs » et les « compétences professionnelles » qui sont intrinsèques à l'individu. Ainsi, même si la chargée de projet du SEII s'est inspirée de modèles étrangers, c'est probablement sa formation sur le *gender mainstreaming* lors de ses activités à la Région Rhône-Alpes, et la

¹⁰⁶ Entretien avec une chargée de projet, DVD

¹⁰⁷ Entretien avec la conseillère innovation et attractivité, Cabinet de l'adjoint à l'urbanisme

mobilisation de son équipe d'expert·e·s pour animer des séminaires de sensibilisation qui vont permettre aux acteur·rice·s de la mairie de Paris de s'emparer de ces questions. Ainsi, afin que le guide référentiel de la ville de Paris soit véritablement efficace, il se doit d'être également un véritable outil de communication.

III.C Le guide, entre force de proposition pour un aménagement innovant et outil de sensibilisation

Il a été établi dans la partie 2.II que la thématique du genre pouvait, dans une certaine mesure, renouveler les problématiques urbaines, et que le guide référentiel de la ville de Paris proposait, de manière opérationnelle, une façon de « faire la ville autrement ». Cependant, ce guide doit également être envisagé comme un outil de sensibilisation et de communication. La personne du centre Hubertine Auclert interrogée ne manque pas de le souligner : le guide « *est dans un positionnement dual, entre objet de communication, feuille de route, guide pratique pour collectivités territoriales et aménageurs* »¹⁰⁸. Il permet à la fois de donner des éléments de contexte et des pistes concrètes, mais il permet aussi de toucher le plus grand nombre. La chargée de projet à l'initiative du guide considère que :

« C'est un outil qui permet, que quand on arrive quelque part en disant "toc toc" - parce que notre démarche est toujours notre bâton de pèlerin - [...] il faut forcément que je travaille avec les collègues de la Ville à la DVD, à la DU, mais aussi Jeunesse et sport etc., et il faut que je travaille avec les associations, les experts, il faut faire en sorte que ce soit comme une culture qui se diffuse par des séances de sensibilisation ».

(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

D'après elle, la réalisation du guide doit aller de pair avec une démarche de sensibilisation. Ainsi, il doit permettre d'ouvrir les portes pour organiser des séquences de sensibilisation et de formation en vue de convaincre les gens. Un des « experts égalité » de la ville de Paris¹⁰⁹ explique qu'il s'agit pour lui d'« *un outil de sensibilisation plutôt que d'un outil qui va vraiment répondre aux besoins des aménageurs. Ne serait-ce que parce que, finalement, il y a des gens qui ont un lien avec ce milieu-là mais il y a pas vraiment d'aménageur qui produit de l'espace public à tour de bras qui a participé à la rédaction du guide* ». Le format « ludique » du guide, comprenant images, encadrés, code couleur pour chaque thématique lui fait dire que le guide « *s'adresserait presque plus à des décideurs politiques qui fixeraient un cadre à des aménageurs*

¹⁰⁸ Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

¹⁰⁹ Anonymat

qui devraient trouver des façons de l'intégrer à leurs conduites de projets »¹¹⁰. L'agent de la Direction de l'urbanisme estime que ce guide permet de dresser un premier tableau de la thématique Genre et Espace Public et qu'il peut permettre à Paris de s'intégrer ou de confirmer sa position dans les réseaux de ville.

Conclusion partielle

Les professionnel·le·s de l'aménagement parisien envisagent de nouvelles méthodes pour fabriquer l'espace public. L'urbanisme tactique permet d'expérimenter des installations et d'évaluer leur efficacité en fonction de l'usage qui en est fait. La concertation et la co-construction sont mises en avant et les directions techniques semblent mettre un point d'honneur à pratiquer l'expertise d'usage. Cependant, les ambitions pour la ville de l'élu en charge de l'urbanisme sont davantage tournées vers l'international, l'attractivité et le dynamisme économique de la capitale. Soucieux des différents classements mondiaux de villes ou des palmarès qui mettent en exergue la qualité de vie de telle ou telle capitale, il reconnaît l'intérêt de l'expertise d'usage. Il souhaite cependant donner une plus grande place au secteur privé, et aux start-up dans les projets d'aménagement innovants, ce qui serait susceptible de représenter une menace pour la production de « bien commun ».

Dans la quête d'innovations et d'attractivité territoriale, le genre pourrait constituer un critère qui valoriserait le vivre ensemble et la qualité de vie de la ville de Paris. La mairie encourage d'ailleurs la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes à travers son guide référentiel Genre et Espace public qui incite les aménageur·se·s à concevoir de nouvelles façons de faire et penser la ville en tenant compte de la diversité de ses usagers, afin de la rendre plus inclusive. Le critère genre s'inscrirait naturellement dans les démarches basées sur la prise en compte des usages. Les femmes apporteraient un point de vue nouveau et bienveillant qui profiterait à la population dans sa diversité. Dans le même temps, l'influence des villes européennes dans un contexte de *gender mainstreaming* conduit la mairie de Paris à adopter une démarche standardisée de l'intégration du genre dans l'action publique, ce qui ne permet pas à la ville de se démarquer sur la scène européenne ou internationale et de devenir prescripteur en matière de politique urbaine. En adoptant la « politique des bonnes pratiques » initiée par de grandes villes européennes, pour intégrer la dimension genrée dans l'aménagement de la ville, les acteur·rice·s de l'urbain risquent également de s'exposer à la critique de l'essentialisme. Car s'inspirer de modèles légitimés par les expert·e·s ou les médias

¹¹⁰ Entretien avec un expert égalité de la ville de Paris, anonyme

peut améliorer, peut-être compenser, mais ne suffit pas à transformer de façon pérenne l'organisation urbaine. « *La politique des bonnes pratiques qui est l'essentiel des lignes politiques dans les politiques urbaines qui prennent en compte la dimension du genre, sont entièrement à l'intérieur du modèle des stéréotypes de sexe telle que la société occidentale les admet* » (Denèfle, 2010).

Les professionnel·le·s de l'aménagement parisien envisagent de nouvelles méthodes pour fabriquer l'espace public. L'urbanisme tactique permet d'expérimenter des installations et d'évaluer leur efficacité en fonction de l'usage qui en est fait. La concertation et la co-construction sont mises en avant et les directions techniques semblent mettre un point d'honneur à pratiquer l'expertise d'usage. Cependant, les ambitions pour la ville de l'élu en charge de l'urbanisme sont davantage tournées vers l'international, l'attractivité et le dynamisme économique de la capitale. Soucieux des différents classements mondiaux de villes ou des palmarès qui mettent en exergue la qualité de vie de telle ou telle capitale, il reconnaît l'intérêt de l'expertise d'usage. Il souhaite cependant donner une plus grande place au secteur privé, et aux start-up dans les projets d'aménagement innovants, ce qui serait susceptible de représenter une menace pour la production de « bien commun ».

PARTIE 3 : Genre et Espace Public, une politique d'égalité dans le monde de l'aménagement

Le guide référentiel de la ville de Paris encourage des démarches d'aménagement innovantes et le genre ouvre de nouvelles perspectives urbaines. Cependant, le guide référentiel a du mal à s'imposer dans le monde des aménageur·se·s, qui peinent à se l'approprier et à en reconnaître la valeur ajoutée. L'organisation précise du groupe de travail qui a élaboré le guide et la façon dont il s'articule avec le système institutionnel et le monde de l'aménagement permet de déterminer si le guide doit s'envisager davantage comme relevant d'une politique d'égalité que d'une politique urbaine.

Par ailleurs, l'omniprésence de la thématique « sécurité » dans les discours politiques et médiatiques lorsque sont évoquées les inégalités hommes femmes dans l'espace public tend à éloigner un peu plus encore les démarches d'intégration du genre dans l'aménagement du monde des aménageur·se·s. Les polémiques autour de l'insécurité dans les quartiers sensibles, les tentatives d'instrumentalisation à des fins sécuritaires et discriminantes entraînent la stigmatisation d'un type de population assimilée à des agresseurs, bien que les expert·e·s de l'égalité ne cessent de lutter contre ces dérives en dénonçant le caractère raciste de certaines argumentations.

Malgré ces écueils, force est de constater que la thématique de la sécurité fédère l'opinion publique autour de la question de la lutte contre les inégalités de genre et lui apporte une légitimité. Au point de se demander si, finalement, à la condition de savoir éviter les pièges de l'instrumentalisation, l'entrée par la sécurité sur le thème de l'égalité de genre ne permettrait pas de parvenir à mettre en place, au lieu des mesures sécuritaires spontanément envisagées, des politiques urbaines promouvant un aménagement bienveillant et inclusif ?

I. Une opérationnalisation difficile du guide

J'aurais tendance à dire qu'elle [la thématique genre et espace public] émerge d'une politique d'égalité, enfin voilà, je pense que c'est une politique d'égalité entre femmes et hommes, mais... Ça va plus loin potentiellement qu'une politique d'égalité mais je pense que c'est vraiment issu de ça. Et c'est en train de se transformer en politique d'aménagement. Ce qui est bien. Alors après, derrière, il faut pas perdre de vue que c'est fait pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes mais c'est plutôt bien que justement quelque chose qui est normalement pensé comme un sujet d'égalité devienne au final partie intégrante d'une autre politique.
(Entretien avec un chargé de projet de la DU)

Même si le gender mainstreaming prône une approche intégrée où l'égalité pénètre tous les domaines de l'action publique, la segmentation de l'administration française ne permet pas au genre de se répandre et de décroiser cette organisation. Le guide référentiel est à l'initiative du service égalité de la mairie, le SEII, et malgré la mise à contribution d'un grand nombre de services, les directions techniques ont du mal à l'envisager autrement que comme un document d'égalité. Certain·e·s chef·fe·s de service lui reprochent son manque de pragmatisme et se montrent réticents à s'en inspirer pour réaliser des aménagements concrets.

I.A Une « coalition réformatrice » mal affirmée

La réalisation concrète du guide dépend en grande partie de la chargée de projet au SEII et du groupe de travail qu'elle a constitué. Ce groupe de travail qui rassemble fonctionnaires des directions de l'aménagement, associations, chercheur·se·s – forme ainsi une ce qu'Anaïk Purenne, sociologue, et Anne Wuilleumier, politiste, qualifient de « *coalitions réformatrices, [...] acteurs sociaux qui favorisent les processus de mise en mouvement des institutions étudiées* » (Purenne et Wuilleumier, 2012). Il est ainsi intéressant d'observer plus attentivement les acteur·rice·s de cette coalition et son organisation puisque « c'est en particulier à travers les modalités de cette articulation que va s'opérer ou non le chaînage qui relie l'impulsion première aux dynamiques de diffusion et de généralisation qui constituent en propre l'innovation » (Bonny et Giuliani, 2012).

Le chargé de mission du Centre Hubertine Auclert souligne une des difficultés de la méthode en groupe de travail en général :

« Le souci avec les groupes de travail, c'est que vous avez quelqu'un de la DU, ça va être qui dans le service ? Ça va être le directeur, le chargé de mission, un adjoint ? Cela n'aura pas du tout la même influence sur la conduite des projets par la suite. Vous voyez, il y a la question du management, qui dans l'organigramme ? Quel niveau hiérarchique ? »
(Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert)

Les « expert·e·s aménagement » du groupe travaillant sur le guide occupent des postes à responsabilité au sein des DU : responsable de la mission PAVEX, ancien directeur de la DVD qui a

laissé sa place à la responsable du plan piéton, directrice de la DU qui a laissé sa place à un chef de projet qui était confronté à la problématique du genre sur son terrain. Finalement, le groupe s'est trouvé constitué de chef·fe·s de projet qui pouvaient témoigner de leur expérience sur le terrain pour fabriquer le guide, et à l'inverse, faire profiter leur projet d'aménagement de leur expérience au sein du groupe de travail.

Le groupe s'est constitué en interne, par le bouche-à-oreille. Tou·te·s ses membres sont des connaissances de la chargée de mission du SEII à l'origine du guide avec lesquelles elle avait déjà eu des échanges sur la question de l'égalité femmes hommes. L'on peut donc finalement considérer que cette coalition réformatrice est davantage animée par des défenseur·se·s de l'égalité que par des aménageur·se·s. En effet, même s'il s'agit d'une équipe hétérogène, comprenant des acteur·rice·s de l'égalité - SEII, associations (s) militante(s) - aussi bien que des aménageur·se·s, tou·te·s les participant·e·s semblent être plus motivé·e·s par la lutte contre les inégalités liées au genre, que par la volonté de proposer un aménagement innovant. Le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité explique d'ailleurs plus généralement au cours de l'entretien, que son entrée dans les collectivités, ce sont les gens qui s'intéressent déjà à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, la DVD participe à la rédaction du guide parce que son précédent directeur était déjà sensibilisé aux questions de genre, qu'il connaissait bien la chargée de mission du SEII et avait organisé avec elle le premier séminaire interne « Genre et Espace Public ». Le scénographe urbain et responsable de la mission PAVEX, se sent particulièrement concerné par les questions d'égalité et précise qu'il est marié à une féministe. Le cas du chef de projet de la DU est différent : c'est au cours d'une de ses missions de terrain qu'il a été confronté à la question du genre. Finalement, les acteur·rice·s « techniques » de l'aménagement sont pour la plupart entré·e·s dans l'aventure par souci d'égalité et non d'innovation urbaine.

Cette volonté de promouvoir l'égalité est-elle de nature à représenter un frein à l'application de mesures pour un aménagement plus inclusif ? Comme l'explique Chris Blache, socio-ethnologue, lors de son intervention à la journée « Genre et espace public » à l'université des cadres à propos de la question de la légitimité¹¹¹, lorsque l'on aborde des mesures de lutte contre les inégalités, ces revendications et le portage qui en est fait sont trop souvent associés à du militantisme qui décrédibilise le discours des acteur·rice·s dans l'opinion commune. Nous montrerons que cette coalition d'acteur·rice·s semble avoir du mal à s'implanter dans le monde de l'aménagement¹¹².

¹¹¹ Cf. 1.III.B

¹¹² Cf. 3.I.B

Il faut ajouter que tou-te-s les acteur-ric-e-s n'ont pas participé de la même manière à la réalisation du guide. La chargée de mission à l'origine du guide explique qu'elle a dû insister auprès des membres pour obtenir des relectures et des corrections. A plusieurs reprises au cours des entretiens, les témoignages des acteur-ric-e-s ont confirmé – indirectement ou non – une plus grande implication de la part des « expert-e-s égalité ». Effectivement, même s'il a été demandé à chacun-e des expert-e-s, de l'aménagement et/ou de l'égalité, d'apporter leur contribution, l'on note davantage de production en termes de contenu de la part des expert-e-s de l'égalité – SEII, associations, Centre Hubertine Auclert. Il est difficile d'évaluer quantitativement le travail fourni par chacun-e, mais l'on note que, lorsque les encadrés sont signés, il s'agit toujours de chercheuses et d'associations. Le chef de projet à la DU m'explique qu'il a demandé aux chef-fe-s de projets relevant de sa direction de compléter le document en donnant des exemples de bonnes pratiques dont ils-elles avaient entendu parler, par exemple. A la DVD, seule une cheffe de projet a travaillé sur le document, et sa collègue ne se rappelait pas l'avoir déjà eu entre les mains. Tou-te-s s'accordent pour dire que c'est la chargée de mission du SEII et sa stagiaire qui ont réellement produit le document final : « *Le groupe de travail aussi a apporté des éléments, mais nous, on a vraiment concentré, rassemblé, extirpé, cherché, extrait, résumé, synthétisé, choisi, trié, etc.* »¹¹³.

I.B Une politique procédurale qui se diffuse difficilement dans le monde des aménageur-se-s.

Finalement, comme le précise Paul Daunly, chargé de projet au centre Hubertine Auclert, « *ce ne sont pas des aménageurs qui ont écrit ce guide* », et cela ne permet pas facilement, selon lui, « *d'appréhender l'urbanisme d'un point de vue macro des aménagements* »¹¹⁴. Ainsi la portée opérationnelle du guide et son caractère légitime dans le monde de l'aménagement en pâtissent. La doctorante en géographie que j'ai rencontrée, réalise une thèse portant sur « l'infusion de cette question auprès des aménageurs ». Elle m'indique que les services techniques de la mairie ne sont pas convaincus de l'importance de la mise en application du guide : « *les gens que je vois au service technique de l'urbanisme, ils trouvent ça intéressant, quand ils l'ont lu, mais après, ils trouvent ça un peu... En fait ça leur donne pas des solutions toutes faites et ça, ça les embête* »¹¹⁵.

¹¹³ ¹¹³ Entretien avec la chargée de projet du SEII

¹¹⁴ Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert

¹¹⁵ Entretien avec une doctorante en géographie sur les questions de genre

Ce guide participerait donc plutôt de ce que les politistes Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis appellent une « politique procédurale » c'est-à-dire :

« Un type d'action publique qui opère par la mise en place territoriale d'instruments de connaissance, délibération et de décision peu finalisées a priori »¹¹⁶¹¹⁷

Effectivement, à la Direction de l'urbanisme, l'agent rencontré me précise que les chef-fe-s de projet du service regrettent que le guide n'offre pas de solutions plus pragmatiques. Les propositions et les exemples de bonnes pratiques qu'il contient brossent ainsi le tableau général d'un nouveau référentiel d'aménagement « dont le sens reste à produire par la délibération collective » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Cependant, comme l'explique le responsable de la Mission PAVEX « c'est tellement nouveau pour tous ces urbanistes dont je fais partie que j'avoue qu'on n'a pas de solutions [...] C'est pour ça que l'avantage du système que j'ai mis en place avec ces collectifs, c'est qu'on a l'occasion d'essayer »¹¹⁸. La mise en œuvre incombe ainsi aux professionnel-le-s, qui, à travers des expérimentations innovantes, doivent « faire tenir ensemble cet édifice » (Purenne, 2016). Selon l'un des experts égalité de la ville de Paris, il s'agit de ne « pas aller sur des choses qui seraient beaucoup plus lointaines et qui supposeraient des financements importants, de faire adhérer tout un tas d'acteurs supplémentaires et qui, du coup, auraient pas du tout la même dimension d'applicabilité »¹¹⁹. Pour lui, le guide participe finalement de ce qu'il qualifie de « politique des petits pains, c'est quelque chose qui monte mais doucement, il faut convaincre un tel, un tel, et on avance à petits pas »¹²⁰. L'on retrouve ainsi :

« Un registre incrémental qui conduit à valoriser des expérimentations innovantes promouvant les principes d'égalité [...] et à les intégrer « en creux » dans le paradigme dominant » (Purenne et Wulleumier, 2013)¹²¹

La question du genre bénéficie d'un portage politique important de la part des élus engagés sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, cependant, et comme le souligne un expert de l'égalité de la mairie de Paris au cours de notre entretien, même si le Directeur de l'urbanisme souhaite inclure le genre pour produire un aménagement innovant, « encore faudrait-il que l'élu en charge de l'urbanisme en soit convaincu ». J'ai donc voulu vérifier, après de la conseillère innovation et

¹¹⁶ Lascoumes Pierre, Le Bourhis Jean-Pierre. Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. In: *Politix*, vol. 11, n°42, Deuxième trimestre 1998. P 39

¹¹⁸Entretien avec « expert égalité » de la Ville de Paris.

¹¹⁹ Entretien avec « expert égalité » de la Ville de Paris.

¹²⁰ Entretien avec « expert égalité » de la Ville de Paris.

¹²¹ A. Purenne, « Le pouvoir instituant des groupes à faibles ressources. Exemples de luttes collectives à Montréal et Vancouver », in Jean-Paul Payet et Anaïk Purenne (dir.), *Tous égaux ! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan, p.154.

attractivité de l'adjoint à l'urbanisme Jean-Louis Missika, dans quelle mesure la question du genre était effectivement prioritaire dans le mandat de l'élu. Je me suis présentée comme une étudiante ingénieure en urbanisme qui réalisait un travail de recherche sur les aménagements innovants de la ville de Paris sans faire de référence particulière à la question du genre. Lorsque la conseillère me décrit les différents domaines d'innovation sur lesquels la ville de Paris se positionne, le « genre et l'espace public » n'est jamais cité. Elle explique simplement que :

« des incubateurs qui ont été lancés : il y en a un sur la ville durable, un sur les industries créatives, un sur la nourriture, donc ça, c'est un peu ... voilà, quand il y a des thématiques d'innovation qui émergent, on essaie de créer un lieu spécial, donc il y a sur le tourisme également et après je dirais que l'innovation, maintenant ça innerve vraiment toutes les politiques publiques parisiennes. »

(Conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme)

Lorsque j'aborde la question du genre dans l'innovation elle me renvoie vers le travail effectué par l'adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes, Hélène Bidard. Elle reconnaît que la prise en compte du critère genre pourrait se généraliser dans les appels d'offres, mais n'a pas connaissance de l'existence d'un guide référentiel d'aménagement innovant, réalisé par la ville, et qui proposerait des bonnes pratiques. A aucun moment, lors de notre entretien, elle ne mentionne le guide référentiel "Genre et Espace public".

« Je n'ai pas connaissance de beaucoup de guides de bonnes pratiques qu'on ait nous-mêmes lus ou... mais je suis sûre que dans les directions... Mais on essaie de vraiment, de tester des choses parce que, en fait, la valeur des terrains à Paris et le fait qu'il y a des choses qui soient très rentables à Paris nous permettent de tester des choses que d'autres territoires ne peuvent pas tester. »

(Conseillère innovation et attractivité, cabinet de l'adjoint à l'urbanisme)

Il est évidemment encore trop tôt pour évaluer le véritable impact du guide sur l'aménagement et sur les aménageur·se·s. Le chef de projet de la DU dit avoir constaté une prise de conscience de la part des aménageur·se·s sur cette question d'égalité de genre grâce au guide : *"je l'ai donné à mon équipe sur porte de Montreuil, je l'ai donné aussi à l'équipe des maîtres d'œuvre qui conçoivent vraiment l'espace public à la porte de Vincennes ; les deux l'ont lu, et je peux vous dire qu'entre le premier projet qu'ils m'ont rendu, et les projets qu'ils me rendent aujourd'hui, on sent que... ça commence à rentrer. On avait déjà des maîtres d'œuvre qui étaient un peu dans cette dynamique d'interroger un peu par l'usage tout ça, mais le fait d'avoir lu le guide, on sent qu'il y a des choses... On retrouve en fait des choses qui sont dans le guide qui sont dans leur rendu en fait. Donc ça veut dire qu'ils y étaient sensibles mais je pense que le guide a renforcé un peu cette sensibilité-là* ». Le responsable de la Mission PAVEX, lui, se montre beaucoup plus critique particulièrement en ce qui concerne le projet 7 places : *« c'est une bataille pour arriver à ce que les études soient genrées », comme demandé dans l'appel d'offres. Une ligne budgétaire est même réservée à ce critère afin de le rendre plus contraignant*". Il constate une réelle différence entre le collectif « Les Monumental.e.s », constitué

d'associations de recherche action sur la question du genre dans l'aménagement, comme par exemple, Genre et Ville en charge de l'aménagement de la Madeleine et Panthéon, et le collectif d'urbanistes architectes et paysagistes Coloco :

« Il y en a [en parlant des études fournies par les collectifs] c'est des logos avec le pictogramme "femme" avec la croix, donc, je vois ça je regarde le picto et je dis : « C'est combien ? C'est quand ? C'est qui ? Des gamines ? » Ça ne me raconte rien. Par contre, il y en a d'autres, c'est très, très bien fait ; c'est sous forme de petits points bleus et orange, je ne sais plus la teinte exacte, mais voilà, j'ai un nombre de personnes, l'heure, et là, on commence à voir comment les territoires fonctionnent. »

(Entretien avec le responsable de la Mission PAVEX)

II. Vers le renouvellement des politiques de sécurité ?

Déjà en 2008, Marylène Lieber, docteure en sociologie, écrivait :

« La question de la sécurité n'a cessé d'occuper le devant de la scène politique et médiatique ces dernières années, et a fait l'objet de nombreuses critiques mettant au jour la dimension sociale, voire raciste, qui la caractérise »¹²².

Les événements récents survenus dans le quartier la Chapelle à Paris montre que cette observation n'a rien perdu de son actualité. Entre son instrumentalisation et son caractère fédérateur, le thème de la sécurité est, dans l'opinion publique, au cœur de la controverse sur le harcèlement de rue. Son omniprésence, constatée dans le guide référentiel et dans les interventions des acteur·rice·s, permet d'interroger l'entrée par la sécurité à la fois en tant qu'instrument de politiques sécuritaires et outil capable de légitimer la prise en compte du genre dans l'urbanisme auprès de l'opinion publique.

II.A. L'omniprésence de la thématique « violence et sécurité » dans les discours sur « Genre et Espace Public »

La thématique « violence et sécurité » peut avoir tendance à occuper tout l'espace politique et médiatique. Longtemps, la question des "violences faites aux femmes" a été prise en considération davantage dans la sphère privée que dans l'espace public. Cependant, depuis quelques années, on assiste à la prise de conscience - y compris au niveau institutionnel - que l'espace public expose aussi les femmes à "des violences qui seraient liées à leur sexe" (1). Aujourd'hui, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'insécurité va ainsi de plus en plus de pair avec question du genre dans l'espace public, et c'est par l'entrée de la sécurité que l'on prendrait plus facilement en compte les questions d'inégalités de genre.

¹²² Lieber M., *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de sciences po, 2008, p.13

La sécurité est l'une des cinq thématiques qui structurent le guide référentiel de la ville de Paris. Lors de sa rédaction, les différents intervenants ont pris soin de relire et modifier les chapitres, changeant des formulations qui auraient pu être contreproductives ou reproduire des stéréotypes. Ainsi, sur la question de la sécurité dans l'espace public, le titre du chapitre a évolué et, pour préciser que l'on traitait non pas d'une question sécuritaire mais d'un "sentiment" de sécurité ou d'insécurité, il est devenu "Se sentir en sécurité". Il n'en demeure pas moins que la question de la sécurité des femmes dans l'espace public prédomine par rapport aux autres enjeux cités dans le guide comme, la circulation ou la participation. Les allusions et les renvois vers la thématique « Se sentir en sécurité » sont les plus nombreuses – 7 références pour « se sentir en sécurité » contre 3 pour « circuler », 1 « être visibles », 4 pour « participer » et 0 pour « occuper l'espace » - comme si tout gravitait finalement autour de cette question. Soulignons que l'agent à l'initiative du guide, est chargée de projet sur les violences de genre et est chargée d'un plan de prévention contre les violences faites aux femmes. L'intitulé du stage de la stagiaire du SEII qui a largement participé à l'élaboration du guide, portait initialement sur les violences conjugales. J'ai pu également vérifier lors de mon entretien avec l'agent du SEII en charge du guide que la lutte contre le sentiment d'insécurité et le harcèlement de rue était un sujet qui lui tenait à cœur. Elle me confie que c'est d'ailleurs par l'entrée des violences faites aux femmes, que la question du genre dans l'espace public est apparue sur la scène politique parisienne :

« Hélène Bidard adjointe à l'égalité femmes hommes, lutte pour les droits humains, s'est intéressée à ce sujet de la ville, de l'espace public. On parlait beaucoup des violences faites aux femmes, c'était un peu l'entrée, pour nous en tout cas, dans la sphère privée, violence dans le couple, violence au travail, violence... Petit à petit, ça sort de la sphère du couple : violence à l'université, harcèlement sexiste ou sexuel et harcèlement de rue, dans la rue. Du coup, la rue nous a amenés vers l'espace public. »

(Entretien avec la chargée de projet du SEII)

La chargée de projet du SEII en charge du guide et la chercheuse et ethno-sociologue qui a collaboré au guide référentiel, sont bien conscientes de la place centrale généralement accordée à cette thématique violence et sécurité, qui est d'ailleurs intégrée par les femmes elles-mêmes :

« Sur cette question sécuritaire, il y a d'une part toutes les injonctions que les femmes reçoivent depuis toujours et qui ont créé une forme de climat qui fait que les femmes elles-mêmes vont parler d'insécurité d'emblée "je ne me sens pas à l'aise etc., il y a des endroits où j'ai pas envie d'aller" donc nous, on s'est beaucoup interrogés sur ce qui avait créé ça puisqu'on le sait, toutes les féministes le disent, les violences, et notamment la violence la plus redoutée, c'est la question du viol et des homosexuels, et ces violences-là, il y a des chiffres qui montrent qu'elles se passent plus dans l'espace privé que dans l'espace public. Curieusement, en même temps, les femmes expriment plus des peurs dans l'espace public que dans l'espace privé donc il y a vraiment cette forme de, j'ai envie de dire le mythe du

Petit Chaperon rouge avec tout ce qu'il y a autour de cette angoisse qui est ensuite alimentée, puisqu'on reçoit ces injonctions de pas trop sortir, pas trop s'habiller n'importe comment, etc. »
(Entretien avec la co-fondatrice de l'association Genre et Ville)

En effet, le traitement politique de la sécurité des femmes dans l'espace public envisageait, encore récemment, la femme comme vulnérable, renforçant ainsi l'injonction à rester chez soi. En 2012, par exemple, le Ministère de l'Intérieur avait publié sur son site une fiche de "conseils aux femmes"¹²³ en vue d'assurer leur sécurité dans l'espace public. Les recommandations formulées "Évitez les lieux déserts, les voies mal éclairées, les endroits sombres où un agresseur peut se dissimiler", "Marchez d'un pas énergique et assuré", ou encore "Ne donnez pas l'impression d'avoir peur" cristallisaient, en réalité, le stéréotype de la femme fragile qui n'a pas sa place dans un espace public hostile. A la demande de l'Association "Genre et Ville", cette fiche a été retirée du site en 2013.¹²⁴

Ce sujet fait partie des combats à mener pour garantir l'égalité d'accès des femmes dans l'espace public. Mais force est de constater qu'il est prédominant lorsque l'on aborde les inégalités de genre. Depuis quelques semaines, en France, il est omniprésent sur la place publique, porté par les habitant·e·s, les associations, et relayé par les politiques et la sphère médiatique. Le harcèlement et la violence dans la rue sont semblés considérés les principales manifestations, pour ne pas dire les seules, discriminations genrées. Les récents événements du quartier La Chapelle Pajol illustrent cette focalisation. Des associations telles que SOS La Chapelle et La Chapelle Demain, et un article paru dans *Le Parisien* ont instauré une polémique sur la place des femmes dans les quartiers populaires cosmopolites (3). Aux femmes qui assurent ne plus être en sécurité dans leur quartier et qui mettent en place des stratégies d'évitement (Lieber et Di Méo), à celles qui se sentent d'ores et déjà exclues de l'espace public, d'autres répondent que, sans contester le sentiment de malaise, il faut déplorer que *"les habitants s'écharpent sur le sujet au lieu de questionner les racines du sexisme"* ; que *"le harcèlement est un fléau global, dans les rues, le métro, en entreprise, à l'Assemblée (où) les femmes se font agresser par des hommes de tous les âges et de tous les milieux sociaux"* (4) ; ou encore que

¹²³ Citée Lieber M., *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de sciences po, 2008 p. 14

¹²⁴ Il convient de préciser que la diffusion de cette fiche de "Conseils aux femmes" s'inscrit sans doute dans un mouvement plus large que David Garland, sociologue, qualifie de "responsabilisation". Ses travaux montrent que dans un contexte où les actes de délinquance deviennent plus visibles pour tous, les responsabilités traditionnelles de l'Etat en matière de sécurité se voient transférées vers des groupes ou des individus, qui sont des victimes potentielles. Il s'agit alors d'apprendre aux citoyennes à se protéger elles-mêmes, avant que des agressions ne se produisent, en leur recommandant d'adopter des solutions d'évitement.

Garland D. , *The culture of control*, Oxford University Press, 2001

« le malaise des femmes pourrait être enrayé en rouvrant des espaces communs qui ont été fermés pour empêcher les migrants de s'installer" (Lambert, France Info).

II.B Entre instrumentalisation des politiques d'égalité...

Le 16 décembre 2016 par exemple, pour illustrer l'éviction des femmes de l'espace public, un reportage de France 2 filmait des femmes qui se faisaient exclure, par des hommes, de cafés dans des banlieues lyonnaise et parisienne. Rapidement le reportage adopte un biais : il choisit deux quartiers de la politique de la ville et montre, à chaque fois, des hommes racisés demandant à des femmes voilées de sortir du café. La polémique éclate instantanément sur le caractère politique, culturel et religieux du phénomène. Pendant que des élu·e·s dénoncent les politiques d'immigration et de laïcité, certain·e·s chercheur·e·s comme Chris Blache, socio-ethnologue et Isabelle Claire sociologue au CNRS, s'inquiètent de l'instrumentalisation de l'égalité hommes femmes pour servir d'argument à des discours racistes et sécuritaires.

« Moi ça me met vraiment en colère parce que non seulement c'est un reportage qui est ouvertement raciste, qui instrumentalise le féminisme, qui se fait passer pour un reportage féministe alors même qu'il fait des femmes des objets et évidemment pas n'importe quelles femmes »
(Isabelle Clair, vidéo table ronde *Médiapart*, décembre 2015, consulté janvier 2017).

« Les femmes sont un outil à plus d'un titre. On le voit médiatiquement, on le voit aussi quand il s'agit de mettre en place des mesures sécuritaires. C'est-à-dire que sous couvert d'accompagner, de protéger des êtres qui seraient fragiles, on met en place un certain nombre de politiques d'accompagnement qui vont amener à finalement stériliser l'espace public à pouvoir y mettre plus de panoptique. »
(Chris Blache, vidéo table ronde *Médiapart*, décembre 2015, consulté janvier 2017).

Plus récemment encore dans le quartier de la Chapelle à Paris, les associations SOS La Chapelle et Demain La Chapelle signent une pétition dénonçant le harcèlement de rue et des agressions nombreuses dans le quartier. Le 18 mai dernier *Le Parisien* publie un article qui sera au cœur d'une controverse : *« des groupes de dizaines d'hommes seuls, vendeurs à la sauvette, dealers, migrants et passeurs, tiennent les rues, harcelant les femmes »*¹²⁵. La réponse immédiate de la mairie de Paris, qui dans son guide référentiel veut montrer qu'il est possible de mettre en œuvre une série de mesures d'aménagement durables pour remédier au problème, a tout de même été, à court terme, de renforcer la présence et les contrôles de police, avant d'annoncer la mise en place prochaine d'un plan d'action contre les discriminations de genre à plus long terme. La pétition donne ainsi lieu à des mesures sécuritaires au nom de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le député PS de l'Essonne Malek Boutih a proposé, quant à lui, une solution plus radicale le 21 mai : *"Dégager tous les gens qui emmerdent les femmes"*¹²⁶. Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, dénonce la *« ségrégation »*¹²⁷ dans l'espace public en annonçant : *« Ne vous inquiétez pas, le quartier va être*

¹²⁵ <http://www.leparisien.fr/paris-75018/harcelement-les-femmes-chassees-des-rues-dans-le-quartier-chapelle-pajol-18-05-2017-6961779.php>, publié le 18 mai 2017, consulté le 19 mai 2017.

¹²⁶ <http://lelab.europe1.fr/harcelement-de-rue-a-la-chapelle-caroline-de-haas-propose-delargir-les-trottoirs-3337751>

¹²⁷ http://www.liberation.fr/france/2017/05/19/la-chapelle-une-no-go-zone-interdite-aux-femmes-a-paris_1570841

nettoyé, et quand le quartier sera nettoyé, vous redeviendrez au calme chez vous »¹²⁸. Certain·e·s y voient clairement une « *manipulation électorale* »¹²⁹ de la part de la présidente de la Région d'Ile-de-France, qui a supprimé l'année dernière les bourses pour les recherches sur le genre. Une contre-manifestation a d'ailleurs été organisée où circulaient des pancartes : « *Le sexisme n'a ni origines, ni couleurs* » ou « *féminisme n'est pas racisme* ». Une volonté politique et médiatique d'instrumentaliser l'égalité femmes hommes existe bien et les acteur·rice·s de l'égalité s'en méfient grandement. La cofondatrice de l'association Genre et Ville me précise ainsi au cours de l'entretien que :

« Ce matin c'était très intéressant parce que j'ai reçu un mail de l'agence Reuters à Londres, qui disait "on aimerait bien parler avec vous parce qu'on fait un reportage sur les villes les plus dangereuses du monde et il semble que Paris soit"... Et là, je vais leur répondre, mais juste pour leur dire que c'est pas possible, un sujet posé comme ça, moi je réponds pas à une interview comme ça. Parce que je me suis risquée sur Sevran, justement, j'avais été interviewée par The Economist qui a fait un article épouvantable, et j'ai dit "attention", et même là, les gros titres, c'étaient "les banlieues, zones dangereuses, zones de non droit" »

(Entretien avec la cofondatrice de l'association Genre et Ville)

Les chercheur·se·s mettent également les pouvoirs publics en garde sur les dérives que peuvent avoir des discours sur la sécurité des femmes dans l'espace public en leur expliquant que le harcèlement a lieu dans tous les quartiers et pas uniquement dans les quartiers sensibles.

Cependant, beaucoup reconnaissent que la polémique de la Chapelle a l'avantage de poser la question du partage de l'espace public, qui doit être repensé : « *si l'article du Parisien est "caricatural", il souligne une question essentielle : le partage de l'espace public* » explique José Garcia Sanchez, chercheur et habitant de ce quartier, dans un dossier de France TV info¹³⁰ « *Le malaise est aussi là.* " En tout cas, dans des lieux où la densité est mal encadrée, *"c'est une question d'imposition de son corps sur un autre, de domination"* dit-il en mimant une confrontation. Finalement, d'après lui le réaménagement de l'espace public est une solution pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes et il fait même référence au guide référentiel de la Ville de Paris : « *Pour le chercheur, il faudrait donc repenser des villes adaptées à toutes les identités, femmes, enfants, personnes âgées...* ». Et s'il constate que des efforts d'urbanisme sont faits, comme la rédaction d'un premier livret "Genre et ville" à l'initiative de la mairie de Paris fin 2016, Pedro José Garcia Sanchez rappelle qu'ils ne peuvent produire leurs effets sans urbanité : *"L'apprentissage par tous du partage de l'espace public."* » Caroline de Haas, présidente de l'association Osez le féminisme et candidate aux législatives de 2017 à la Chapelle, voit elle aussi dans l'aménagement une solution pour lutter contre le harcèlement et le sentiment d'insécurité : « *dans tous les quartiers où il y a un problème d'espace,*

¹²⁸ <https://www.mediapart.fr/journal/france/240517/entre-racisme-et-sexisme-retour-sur-la-polemique-de-la-chapelle?onglet=full>

¹²⁹ http://www.liberation.fr/france/2017/05/19/la-chapelle-une-no-go-zone-interdite-aux-femmes-a-paris_1570841

¹³⁰ http://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/on-shabitué-a-cacher-nos-formes-a-baisser-la-tête-des-habitants-de-la-chapelle-livrent-leur-sentiment-sur-ce-quartier-accusé-de-harcèlement_2218575.html

où il y a une concentration de personnes qui restent à la même place toute la journée, il y a des violences à l'encontre des femmes. On pourrait élargir les trottoirs pour qu'il y ait plus de place et qu'il n'y ait pas de cohue dans ces endroits-là. On pourrait aussi mettre de l'éclairage pour faire en sorte que, quand on circule dans la rue, il n'y ait pas de coins sombres ».

II.C ... et réponse au besoin de légitimité

Ainsi, l'entrée par la sécurité permettrait d'ouvrir le débat « sécuritaire » sur les questions d'aménagement. Pourrait-on ainsi envisager l'argument de la lutte contre l'insécurité comme participant au processus de légitimation de la prise en compte du genre dans l'aménagement ? Serait-ce un argument qui permettrait de convaincre plus aisément les citoyen.ne.s du bien-fondé de mesures d'aménagement genrées ?

Les propos de Caroline Haas ont été fortement tournés en dérision sur les réseaux sociaux par des hommes et des femmes politiques : Christophe Castaner poste par exemple sur twitter « *Il y a aussi l'idée de faire à droite des trottoirs femmes et à gauche pour les hommes ou l'inverse?* » ; Aurore Bergé rétorque « *Oui et rallongeons les jupes des femmes aussi...* » sur twitter également. Cependant, les « acteur·rice·s de l'égalité » interrogés considèrent que la question des violences peut effectivement être un argument de persuasion. Pour le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert, cette thématique permet au moins d'attirer l'attention des gens :

« Les gens, ils voient encore moins, je pense, le lien que si on était sur un truc de type, éducation à l'égalité, action sociale ou femme victime de violence, vous voyez femme victime de violence ça parle [...] Et puis c'est vrai qu'il y a quelque chose qui fait appel à l'émotif, quelque chose directement visible dans le phénomène de violence, alors qu'une éviction progressive et indirecte des femmes dans l'espace public par une politique d'aménagement des city stades, le lien est moins direct ».

(Entretien avec le chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales sur les questions d'égalité au Centre Hubertine Auclert)

Pour la cheffe de cabinet de l'élue chargée de l'égalité femmes-hommes à la mairie de Paris, la question de l'insécurité et de la violence permet de faire adhérer le plus grand nombre à la prise en compte du genre dans l'espace public :

« C'est une entrée évidente parce que tout le monde a en tête, et d'ailleurs c'est intéressant que ça fédère, tout le monde a en tête qu'on doit changer les mentalités, qu'une femme dans la rue à n'importe quelle heure doit pouvoir s'habiller comme elle veut »

(Cheffe de cabinet de l'élue chargée de l'égalité homme-femme)

Cependant, la co-fondatrice de l'association Genre et Ville préfère rester prudente sur le sujet de la violence et de l'insécurité :

« Je pense qu'effectivement, dans les services, d'ailleurs on sent bien que les personnes ont compris la ministre, on s'en sert en disant que là, il y a un levier qui est entendu. Mais je trouve c'est très piègeux. Je pense qu'il faut être plus pédagogue que ça et plus volontariste que ça car je trouve que c'est le bâton pour se faire battre, en fait, on tend le bâton pour se faire battre, parce que on renforce le stéréotype, donc c'est là le danger en fait. [...] On est bien sur cette notion-là de revenir à une forme de pédagogie et de faire attention à ce terrain glissant »

(Entretien avec la co-fondatrice de l'association Genre et Ville)

Conclusion partielle

Le guide Genre et Espace Public de la ville de Paris est donc pris en étau entre outil d'aménagement et outil de sensibilisation. Il symbolise finalement la difficulté que l'on éprouve à déterminer si les problèmes inhérents à la relation entre le genre et l'espace public peuvent être plus facilement résolus par le réaménagement de l'espace ou le changement des mentalités. Marion Segaud, sociologue, évoque finalement le besoin d'un « *projet politique global, dépassant les actions ponctuelles (les « bonnes pratiques ») [...] : c'est au prix d'une mise en question drastique des assignations de sexe que pourraient se transformer la vie familiale, les rôles sociaux, les formes de pouvoir, bref, la totalité de la vie sociale.* » (Segaud, 2011, p.2)

Ainsi, la thématique de la violence et les questions d'insécurité et de harcèlement de rue ont tendance à occuper tout l'espace médiatique et politique accordé à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public. Cette focalisation relève de l'instrumentalisation de la question par certain·e·s, dénaturant la question de l'égalité pour encourager la mise en place de politiques sécuritaires et/ou d'immigration. Cependant la prédominance du sujet de la sécurité dans le discours des « expert·e·s de l'égalité », conscient·e·s du danger et des dérives, laisse penser que cette entrée peut mener à un chemin plus positif en termes de lutte contre les inégalités. Finalement, le tryptique Genre, Espace Public et Insécurité participerait à renouveler les paradigmes liés à l'aménagement, mais également ceux liés aux politiques de sécurité, transformant ces politiques sécuritaires clivantes en des politiques de vivre ensemble.

Conclusion

A travers le guide référentiel Genre et Espace Public, la mairie de Paris propose une nouvelle manière de penser et de réaliser l'aménagement urbain. Envisagé comme une politique urbaine, ce guide encourage les aménageur·se·s à créer des espaces publics plus inclusifs et attentifs à la diversité des usagers. L'engagement politique de la maire de Paris et de son adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes confère à la question du genre une légitimité et une plus grande visibilité qui permettent de rassembler une coalition d'acteur·rice·s.

Le gender mainstreaming, ou l'approche intégrée de l'égalité, a cependant du mal à s'imposer dans le modèle administratif segmenté français, malgré un cadre législatif devenu plus contraignant. Dans ce contexte, le guide référentiel peine à trouver sa place entre politique d'égalité et politique urbaine. Son élaboration, réunissant des acteur·rice·s de l'aménagement aussi bien que des défenseur·se·s de l'égalité femmes hommes, laissait pourtant espérer une opérationnalisation efficace du guide. Même si le critère genre a été inscrit dans l'appel d'offres du "projet 7 places", et même si les acteur·rice·s de l'aménagement apprécient les "bonnes pratiques" et les pistes de réflexions proposées, ils·elles déplorent le manque de pragmatisme.

Le guide pâtit finalement du manque de légitimité de la question du genre dans l'urbanisme, auprès des aménageur·se·s. Le clivage n'a pas – ou peu - été atténué entre certain·e·s aménageur·se·s qui affirment ne pas avoir été convaincu·e·s de la valeur ajoutée de ce critère et préfèrent continuer d'inclure les inégalités de genre plus largement dans le critère « diversité », et les acteur·rice·s de l'égalité qui soulignent la nécessité de mettre en valeur l'égalité de genre en tant que telle, ce qui ne lui enlève rien de son caractère inclusif. Il faut sans doute reconnaître que le manque de portage politique de la part de l' élu chargé de l'urbanisme n'aura pas aidé à inscrire de façon incontestable ce guide dans le cadre des politiques urbaines parisiennes.

La démarche adoptée par la ville de Paris de réaliser un guide et d'organiser série de séminaires sur les politiques urbaines genrées s'inspire en grande partie des expériences menées par les autres villes européennes déjà engagées sur l'intégration du genre. Cette approche standardisée ne semble pas répondre à l'injonction de conduire une politique innovante, et de prendre en compte des critères de genre. Malgré les efforts déployés par les auteurs impliqués dans la conception et la réalisation guide, les prescriptions qu'il contient ne semblent pas avoir réussi à s'imposer face au paradigme de l'attractivité territoriale et à la volonté du cabinet de Jean-Louis Missika de d'oeuvrer pour positionner Paris en tête des classements de ville.

Enfin, l'instrumentalisation de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes par l'entrée sécuritaire, aboutissant à des mesures qui relèvent davantage des compétences du ministère de l'intérieur que de celui de l'aménagement, retarde un peu encore l'appropriation des critères de genre par le monde de l'aménagement. Il faut cependant reconnaître que la lutte contre le sentiment d'insécurité dans l'espace urbain reste primordiale pour garantir une libre et égale pratique de l'espace public. Il s'avère également que, à condition de prendre ses distances avec la tentation du tout sécuritaire, la question de la sécurité dans l'espace public fédère les acteur·rice·s autour de l'égalité femmes hommes et participe au processus de persuasion de l'opinion. L'on pourrait donc envisager de contourner les polémiques en abordant, à l'inverse, la question de l'insécurité par l'entrée du Genre et de l'Espace Public, et ainsi tenter de remplacer les mesures sécuritaires aujourd'hui envisagées comme seules (ou principales) solutions par des décisions d'aménagement urbain.

L'étude réalisée montre que le guide référentiel n'a pas eu les effets escomptés. Les acteur·rice·s rencontré·e·s ont d'ailleurs bien conscience qu'il ne s'agit que d'une première version qui doit être éprouvée pour ensuite être améliorée et transformée en un véritable référentiel. Toutefois, si l'on aborde la question de la réalisation de ce guide et de la constitution du groupe de travail à travers la notion de communauté épistémique, le pari paraît réussi. En effet, si l'on envisage la démarche adoptée pour réunir l'équipe comme la mise en « *réseau de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier qui peuvent faire valoir un savoir pertinent sur les politiques publiques du domaine en question* »¹³¹ le constat s'avère plus positif. L'agent à l'initiative du guide au sein du SEII et l'adjointe chargée de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, ont réussi à fédérer des acteur·rice·s de tous horizons autour de la thématique du Genre et de l'Espace Public. Chacun·e apportant leur expertise – professionnel·le·s de l'aménagement, sociologue, géographe, responsable d'associations. Le groupe de travail a, à travers un processus graduel, commencé à élaborer « *une même construction de la réalité et assigné des rôles et des positions sociales à ses membres* »¹³².

¹³¹ Boussagnet L., Jacqot S., Ravinet P., Dictionnaire des politiques publiques, 4^e édition, Presses de Sciences Po, 2014 p.141

¹³² Boussagnet L., Jacqot S., Ravinet P., Dictionnaire des politiques publiques, 4^e édition, Presses de Sciences Po, 2014 p.142

Bibliographie

Arab N., « À quoi sert l'expérience des autres ? « Bonnes pratiques » et innovation dans l'aménagement urbain », *Espaces et sociétés* (n° 131), p. 33-47. 2007/4

Bacqué M.-H. et Biewener C., *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013

Ballmer-Cao, T.-H., & Bonvin, J.-M. Les politiques publiques du genre : transformations et perspectives. Introduction générale. In I. Engeli, T.-H. Ballmer-Cao & M. Pierre (Eds.), *Les politiques du genre* (pp. 17-34). Paris: L'Harmattan. 2008

Bard C. (dir), *Le genre des territoires : féminin, masculin, neutre*, Angers, Presses de l'Université, 2004

Bereni L. « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) ». *Revue française de science politique* 2009/02 (Vol 59), p. 301-323.

Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard A., *Introduction aux Gender Studies, Manuel d'étude sur le genre*. Bruxelles. De Boeck

Bernard-Hohm M.C, Raibaud Y., Les usages de la ville par le genre, rapport d'étude, Communauté urbaine de Bordeaux, Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine a-urba, UMR Ades, 178 p.

Boussaguet L. « Les « faiseuses » d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue française de science politique* 2009 (Vol. 59), p. 221-246

Boussaguet L, Jacquot S. « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique* 2009/2 (Vol. 59), p. 173-181

Bulot C. et Poggi D., *Droit de Cité pour les femmes*, Paris, Editions de l'Atelier, 2004

Cecchini I., Fallon C, *Le genre dans l'évaluation des politiques publiques : opportunités et limites*, Congrès AFSP 2009

CLERC Denis, CHALON Claude, MAGNIN Gérard et VOUILLOT Hervé, *Pour un nouvel urbanisme*, ADELS, Yves Michel. 2008

Condon S. Lieber M. et Maillochon M., *Comprendre les peurs féminines*, Presses de Sciences Po, 2005, p. 265 à 294

Conseil de l'Europe (septembre 2003), *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »*, Rapport final du Groupe de spécialiste pour une approche intégrée de l'égalité, 2004

Côte D. et Andrews C., *Femmes et gouvernement local*, Economie et Solidarités, vol.43, 2013

COUTRAS J., *Des villes traditionnelles aux nouvelles banlieues*, SEDES, 1987

Coutras J., *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin, 1996

Coutras ., *Les peurs urbaines et l'autre sexe*, Paris, L'Hartman, logiques sociales 2003

Dauphin S., *Action publique et rapports de genre*, *Revue de l'OFCE*, n° 114, 2010

Delphy C., « Rapports de sexe et univésalisme », dans *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française*, Paris, Syllepse, p. 293-308, 2010

Delmas-Marty M., *Les forces imaginantes du droit – Le relatif et l'universel*, Paris, Seuil, 2004

Delpuech T., *L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art*. Les Cahiers du CERI – Questions de recherche 28, 2008

Denèfle S. (dir.), *Femmes et villes*, collection Perspectives Villes et Territoires n°8, 2004

Di Méo G., *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*, Paris, Armand Collin, 2011

Dolowitz P., et Marsh D. « Learning from Abroad: the Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making » *Governance* 2000

Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017

Fenster T., « The right to the gendered city : different formations of belongings in everyday life » *Journal of Gender Studies*, vol. 14 n°3, p. 217-231, 2005

Giulia C., "L'approche du "gender mainstreaming" dans l'exemple des espaces publics viennois" dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p.169-190

Hayden D., " A quoi ressemblerait une ville non sexiste ? Hypothèse à propos du logement, du projet urbain et du travail humain. (traduction Igor Martinache »), dans Faure E, Hernandez-

Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 19 – 46

Hainard F. et Verschuur Ch., « Relations de genre et mouvements urbains de base », *Revue internationale des sciences sociales*, 3 (177 (3)), 2003, p. 529-544

Horvath C., « Droit de cité au féminin : femmes, espaces et violence dans les récits de banlieue contemporains » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017

Huning S., *Intégrer le genre à la politique urbaine*, traduit par Alice Delarbre, *Métropolitiques*, 2013

Jacquot S, « L'instrumentalisation du gender mainstreaming à la commission européenne : entre 'ingénierie sociale' et 'ingénierie instrumentale' », *Politique européenne* 2006/3 (n°20), p.33-54

Jacquot S., « La fin d'une politique d'exception : l'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », *Revue française de science politique* 59 (2) ; 247-277. 2009

Jacquot S., Muller P., « Des élites parlent aux élites : les politiques européennes sont-elles des politiques de la parole ? Le cas des politiques communautaires d'égalité entre les femmes et les hommes », communication au premier colloque de la section d'études européennes de l'AFSP, Bordeaux, 27-29 avril. 2006

Jenson J, Lépinard E. « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages et du concept ». *Revue française de science politique* 2009/2 (Vol.59), p.183-201.

Jossin A, Luxembourg C., « Genre, violence et espace. Quand les sciences sociales interrogent l'invisibilité des femmes en quartiers dits sensibles » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 99-114

Junter A., Sénac-Slawinski R., « La diversité : sans droit ni obligation », *Revue de l'OFCE* (114) p. 167 – 195, 2010

Kirszbaum T., *Pourquoi la France résiste à l'empowerment*, *revue Urbanisme* n° 380, 2011

Lefebvre, H. *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968

Lieber M., *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de sciences po, 2008

Louargant S., *Penser la métropole avec le genre*, Le Genre, la ville Travail, genre et sociétés, n°33, p.49-66, 2015

Louargant S., « Revisiter la ville avec le genre » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 217-240

Luxembourg C., « La ville côté femmes : une recherche-action à Gennevilliers (Haute-Seine) » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 279-300.

Luxembourg C., Messaoudi D., « « Genre et politiques urbaines », *Géocarrefour* [En ligne], 91/1 | 2017, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 15 mai 2017.

Massolo A., "Género y Seguridad Ciudadana : el papel y reto de los gobiernos locales". San Salvador : PNUD, 2005. Cité dans Montoya Ruiz AM., "Las mujeres y su derecho a la ciudad : Una Mirada a Su Goce y Reconocimiento en el Distrito Cultural y Turístico de Cartagena de Indias-Colombia", thèse, UNIFEM Colombia, 2011

Mazur A, Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative. Vers une approche genrée de la démocratie », *Revue française de science politique* 2009/2 (Vol 59), p.325-351

Milewski F., Sénac R., « *L'égalité femmes-hommes. Un défi européen au croisement de l'économique, du juridique et du politique* », *Revue de l'OFCE* 2014 (N° 134), p. 201-213

Moser C., *Gender planning and development : theory, practice and training*, New York, Routledge 304 p.

Muller P., « Quand les politiques publiques dévoilent les rapports de domination », *Politique européenne* 2006/3 (n° 20), p. 141-145

Muller P., (dir.), *Aux frontières de l'action publique. Ce que les politiques du genre font à l'analyse des politiques publiques*, Les Politiques de genre, Paris, L'Harmattan, 2008

Muller P., Sénac-Slawinski et alii, *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, Paris L'Harmattan 2009 pp. 17-26

Muller P., *Les politiques publiques*. Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 pages, 2013

- Olivier M., *Les Etudes de genre*, Rapport d'information, Assemblée Nationale, 2016
- Perrier G, « Genre et application du concept de gender mainstreaming. Etude de cas dans la mise en oeuvre du fonds social européen en Ile-de-France et à Berlin depuis 2000 », *Politique européenne* 2006/3 (n° 20), p. 55-74
- Raibaud Y. et Hohm M.-C., *L'usage de la ville par le genre*, ADES / a-urba, 2011
- Raibaud Y., *La ville faite par et pour les hommes*, Paris, Belin, 2015
- Raibaud Y. *Durable mais inégalitaire : la ville. Travail, genre et sociétés*, L'Harmattan/la découverte, 2015, Travail, Genre et Sociétés, p.29-47
- Rees T., The Politics of 'Mainstreaming' Gender Equality, in Breitenbach, 2002
- Rose R., *Learning from Comparative Public Policy. New York : Routledge*, 2005
- Scott James C., « Infra-politique des groupes subalternes », *Vacarme*, 2006 (n° 36), p. 25-29.
- Sénac-Slawinski R., « Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », *Politique européenne* 2006/3 (n°20), p. 9-33
- Sénac-Slawinski R., « Du gender mainstreaming au paritarisme : genèse d'un concept controversé », *Cahiers du Genre* 2008/1 (n° 44), p. 27-47.
- Squires J., "Evaluating Gender Mainstreaming in the Context of EU Diversity Strategies", ECPR Joint Sessions of Granada, 14-19 April 2005, Workshop on "The Future of Gender Equality in the European Union", 2005
- Stébé JM, Marchal H. *La sociologie urbaine*, collection Que sais-je ? n°3790, 2007 mis à jour 2016
- Tillous M., « Peut-on parler de ségrégation spatiale à propos des voitures de métro réservées aux femmes ? Le cas de Sao Paulo » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p.151-168
- Tilly C., « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4, octobre-décembre 1984, p. 89-108
- Tummers L., Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme, Travail, genre et sociétés, n°33, 2015, p. 67-83

Tummers, L., « Les contradictions des perspectives de genre en urbanisme » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p.47-66

Vienna City Administration, Gender mainstreaming, 2011 46 p.

Ville de Paris, *Genre et espace public, guide référentiel, Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire*, 2016 41 p.

Vinet E., « Bilan d'un programme de recherche pour l'action et en action dans le champ de la politique de la ville » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 243-262

Vinet E., « Bilan en actions et sur l'action artistico-scientifique pour quelles transformations ? » dans Faure E, Hernandez-Gonzalez E, Luxembourg C. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le Temps des Cerises, « collection penser le monde », 2017 p. 263-278